

RAPPORT DU JURY

concours

La Marbrerie Praille Acacias Vernets (PAV)

concours de projets d'architecture
procédure ouverte à un degré

concours d'activités et de logements - La Marbrerie - Praille Acacias Vernets (PAV)

rapport du Jury
avril 2012

La Marbrerie: le premier projet du PAV se dessine

Le premier concours d'architecture du futur quartier Praille Acacias Vernets (PAV) nous révèle aujourd'hui une image de ce que deviendra ce nouveau centre de Genève où 11'000 logements verront le jour.

Le projet lauréat répond au cahier des charges strict qui avait été défini par les maîtres de l'ouvrage et illustre ainsi les principes qui guident la création des nouveaux quartiers.

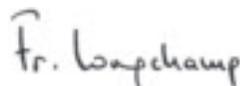
La construction de logements est en effet un objectif prioritaire du programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat. En lançant ce concours avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), l'Etat souligne en outre sa volonté de développer le logement d'utilité publique qui sera largement majoritaire dans ce projet et qui - selon la loi - doit à terme constituer 20% du parc locatif du canton.

Le projet « Castor&Pollux » intègre divers types de logements ainsi que des activités artisanales ou des équipements publics. Ceci préfigure un quartier qui accueillera autant de nouveaux logements que de places de travail. Cette mixité urbaine permettra aux habitants de trouver dans le quartier les services et les loisirs auxquels ils aspirent, réduisant ainsi les déplacements.

Le projet lauréat propose aussi un modèle contemporain de construction de logement collectif d'une densité comparable à celle des quartiers historiques de Plainpalais ou des Pâquis, sans pour autant sacrifier la qualité de vie. D'une hauteur moindre que celle de la tour de Carouge, les deux bâtiments se font face autour d'un jardin clos, de terrasses et de places de jeu.

Pour répondre à ces divers critères de qualité et réaliser un projet conforme aux attentes des acteurs concernés, le concours d'architecture s'est une fois encore révélé être un outil adapté et performant.

La Marbrerie annonce ainsi d'autres concours de projets qui permettront, pas à pas, de construire un quartier Praille Acacias Vernets cohérent et accueillant pour ses anciens et nouveaux habitants.



François Longchamp
Conseiller d'Etat chargé du département des constructions
et des technologies de l'information (DCTI)

La Marbrerie, un préambule au PAV et à la production de logements collectifs

L'innovation naît de la contrainte. Assurément, ce premier concours d'architecture traitant de la mixité des activités et du logement collectif dans le PAV ne fait pas exception à cet aphorisme. Les projets lauréats démontrent en effet qu'il est possible tout à la fois de créer de riches transitions spatiales entre logement collectif et activités de petite industrie, de favoriser une mixité sociale entre logements d'utilité publique et logements à loyer libre, d'organiser une forte densité tout en offrant à chacun de belles qualités de vue ou d'ensoleillement, de produire du logement de qualité dans le cadre d'un plan financier viable et de répondre aux exigences de sécurité et d'efficacité énergétique.

Le projet « Castor&Pollux » est celui qui a réussi à opérer la synthèse la plus convaincante entre ces diverses contraintes. Il n'est pourtant pas le seul à être digne d'intérêt, car les 47 autres propositions contribueront elles aussi à faire évoluer l'état de l'art dans le domaine de l'architecture du logement social, en procurant à la collectivité un précieux recueil de variantes. Au cours de l'analyse, certaines hypothèses invalidées se sont en effet révélées parfois aussi éclairantes que celles ayant été primées.

Les membres du Jury, qui représentent divers groupes d'acteurs, ont eu le privilège de participer à une réflexion collective permettant certes de parvenir à dégager une solution optimale, mais aussi de débattre librement, et parfois avec âpreté, de questions beaucoup plus larges. Car un Jury de concours est aussi un lieu de partage des savoirs, où l'avis des « experts » reste équivalent à celui des représentants de la population : en ce sens, nous croyons pouvoir dire que nous avons tous appris de nos échanges.

Sur un plan architectural, le concours a donc opéré son travail de recherche conceptuelle et technique. Celui-ci fournira, de plus, des enseignements fort utiles pour les futures opérations de construction de logements d'utilité publique. Il reste désormais aux différents acteurs politiques à engager un processus de coproduction collaborante, qui demeure essentiel tant pour la concrétisation du grand projet PAV que pour la production du logement collectif.



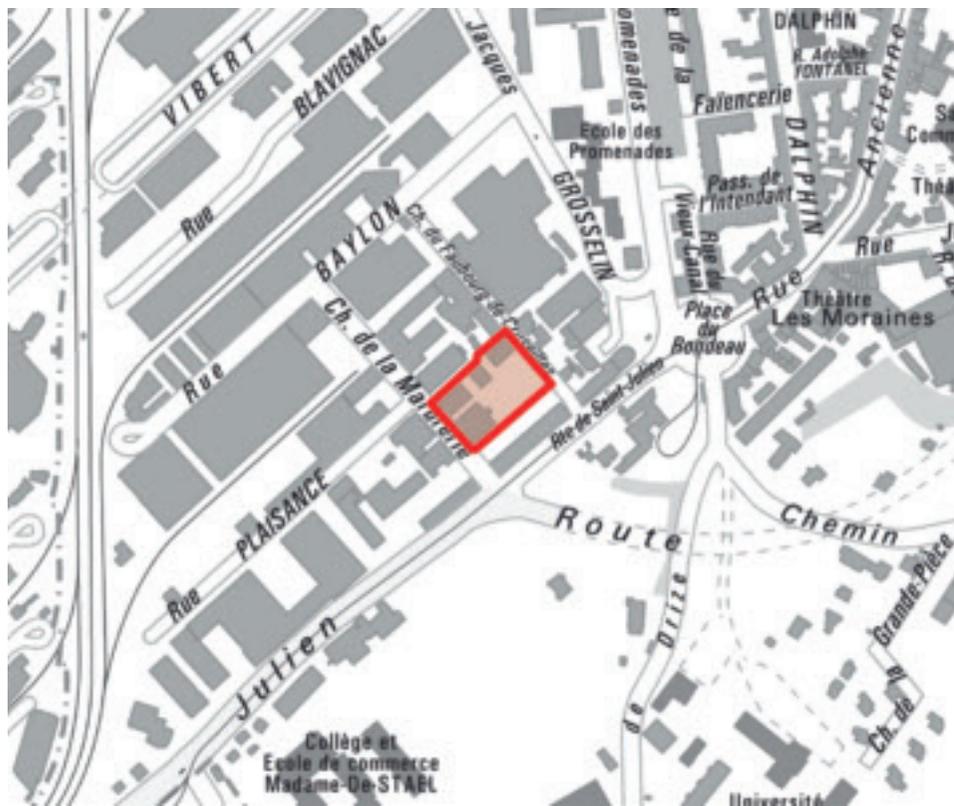
Francesco Della Casa
Architecte cantonal de Genève
Président du Jury



Isabel Girault
Directrice générale de l'office de l'urbanisme
(DCTI)

sommaire

démarche	9
1/ préambule	9
2/ organisateur et maître d'ouvrage	9
3/ genre de concours et procédure	9
4/ enjeux du PAV	9
5/ objectifs du maître d'ouvrage	13
6/ programme	13
7/ concept urbanistique test Diener & Diener	15
8/ critères d'appréciation	17
/1 concept urbanistique	17
/2 concept architectural	17
/3 qualité de fonctionnement	17
/4 qualité économique et écologique du projet	17
/5 réalisation	17
9/ jury	19
10/ prix et mentions	19
11/ calendrier du concours	19
12/ liste des projets rendus	20
13/ contrôle et conformité des projets rendus	20
14/ expertise des projets rendus	21
15/ projets admis au jugement	21
16/ prise de connaissance des projets	21
17/ projets à exclure à la répartition des prix	21
18/ résultat du concours	21
/1 premier tour du jugement	21
/2 deuxième tour du jugement	22
/3 tour de repêchage	22
/4 troisième tour du jugement	22
/5 classement des projets	22
/6 attribution des prix et mentions	23
19/ recommandations du Jury	23
20/ approbation du Jury	23
21/ levée de l'anonymat	24
projets primés	25
projets non primés	47



Périmètre du concours

démarche

1/ préambule

En juin 2011, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le déclassement des 130 hectares de la zone industrielle de Praille Acacias Vernets (PAV) à Genève, pour permettre l'extension de son centre ville. Le renouvellement urbain d'envergure que ce vote enclenche s'inscrit parmi les nombreuses démarches d'aménagement du territoire que le canton de Genève a prévu dans son plan directeur cantonal, afin de répondre au développement économique exceptionnel de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

A l'opposé d'une friche industrielle, cette zone artisanale, créée dans les années 60 aux marges du centre ville, est aujourd'hui en pleine activité, marquée les deux dernières décennies par un passage progressif du secteur secondaire au tertiaire. Dans le contexte actuel de grave pénurie de logements (0,25% de taux de vacance au 1^{er} juin 2011), l'excellente desserte tous modes de mobilité confondus de ce quartier ainsi que sa notable sous-densification justifient cependant sa mutation et l'introduction d'une mixité d'affectations.

Pour encadrer ce processus qui va se dérouler sur plusieurs décennies, au fur et à mesure des relocalisations des actuels occupants (sur ou hors site), un plan directeur et plusieurs plans d'affectation sont actuellement en préparation. Pour enclencher et rendre immédiatement visible la mutation urbaine, et par délégation de l'Etat de Genève, soit pour lui le DCTI, la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), organise un concours d'architecture au lieu-dit La Marbrerie, sur une des parcelles libres dont l'Etat a déjà l'entière maîtrise.

La parcelle est située sur le territoire de la Ville de Carouge, l'une des trois communes concernées par ce vaste projet de renouvellement urbain. L'enjeu s'étend au-delà des limites de parcelle ou des frontières communales : ce premier concours du PAV vise la réalisation rapide et exemplaire d'une opération de logements durables et de qualité, qui soit emblématique des objectifs urbanistiques et architecturaux poursuivis pour l'ensemble de cette extension urbaine.

2/ organisateur et maître d'ouvrage

Le concours est organisé par la FPLC, Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, sur délégation de l'Etat de Genève, soit pour lui le DCTI. La FPLC est le maître d'ouvrage du concours.

Les buts principaux de la FPLC selon les articles 10 et suivants de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) sont d'accroître le parc de logements d'utilité publique dans le canton de Genève et de soutenir le développement de coopératives d'habitation.

A l'issue du concours, l'Etat de Genève, soit pour lui le DCTI, désignera une ou des coopératives d'habitation pour la réalisation du projet lauréat.

3/ genre de concours et procédure

Il s'agit d'un concours d'architecture de projet en procédure ouverte à un degré tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142, édition 2009.

4/ enjeux du PAV

un grand projet de renouvellement urbain

Carrefour des voies de communications européennes, Genève est au cœur d'un territoire en pleine expansion. Grâce à la qualité de vie incomparable qu'elle offre, cette aire métropolitaine génère un nombre croissant d'emplois et attire une population qui va de pair. D'après les prévisions actuelles, le développement social et économique de Genève et de son agglomération implique l'accueil de 200'000 nouveaux habitants et de 100'000 nouveaux emplois dans les 20 prochaines années. Mais la rançon de ce succès réside dans la difficulté à aménager le territoire au même rythme, en équilibrant emplois et logements tout en ménageant un environnement de qualité.

Le quartier Praille Acacias Vernets offre avec ses 230 hectares une opportunité exceptionnelle pour construire une part importante de logements et de lieux d'activité sur le territoire cantonal, tout en maîtrisant l'étalement urbain (à terme, et en incluant les entreprises et logements maintenus, le périmètre PAV accueillera environ 25'000 habitants et le même nombre d'emplois). A la convergence du centre historique et des axes de développement de Bernex et de St-Julien - Plaine de l'Aire, ce projet de renouvellement urbain met en œuvre la mutation d'une zone industrielle et artisanale en pleine activité vers un véritable centre ville mixte et dense.

photo aérienne du périmètre PAV



une structuration du renouvellement urbain par les vides

A l'issue d'un concours portant sur la définition d'une stratégie de développement du PAV, le bureau Ernst Niklaus & Fausch (ENF) a développé un Masterplan qui préconise une mutation progressive du territoire sur lui-même. A l'opposé d'une opération de « tabula rasa », il invite à respecter le parcellaire et le viaire existant.

Basée sur ce Masterplan, une première étude cadre portant conjointement sur les espaces publics et la mobilité a été confiée aux bureaux associés AWP, HHH et CITEC. Elle a produit une première image directrice visant à garantir une vision cohérente sur l'ensemble du quartier et servir de base commune aux autres études d'urbanisme.

Dessinant le grand paysage du PAV du Bois de la Bâtie à Carouge, une promenade des crêtes, qui compte de nombreux parcs lancéens, devrait souligner le coteau surplombant la gare de marchandise et connecter les futures interfaces des stations CEVA de Lancy-Pont-Rouge et de Carouge-Bachet. Au pied du Bois de la Bâtie, à la Queue-d'Arve, la promenade des crêtes rejoindra celle des bords de l'Arve, qui se confond ici avec la voie verte de l'agglomération.

Répondant à ces deux promenades périphériques et liée au grand territoire, une croix paysagère d'espaces publics majeurs structurera le site. Cette croix connectera les nouveaux quartiers entre eux par des axes de mobilité douce. À terme, elle doit constituer le repère visuel principal, la colonne vertébrale du site à laquelle se référeront les futures places, squares, parcs et jardins à plus petite échelle, répartis à l'intérieur des secteurs.

Renforçant l'un des attraits du territoire genevois, les grandes pénétrantes paysagères judicieusement ménagées par les générations précédentes seront ainsi prolongées à travers le PAV jusqu'au centre ville. Les deux bras de la croix paysagère pourraient accueillir, notamment en leur centre à l'Etoile, des lieux de loisirs, de rencontres et des équipements publics, qu'ils soient à l'échelle du quartier (école, crèche, centre de loisirs...) ou à celle de l'agglomération.

la présence de l'eau pour qualifier les espaces publics

Aux extrémités ouest et sud du dispositif de la croix paysagère, l'Aire et respectivement la Drize entament actuellement leur parcours souterrain dans le quartier, pour réapparaître au débouché dans l'Arve au pont de Saint-Georges. Canalisés entre les années 1935 et 1938, ces deux cours d'eau présentent aujourd'hui des risques avérés d'inondation en cas de crues centennales: l'imperméabilisation progressive des

sols en amont, liée à l'urbanisation, augmente le volume d'eau qu'ils charrient et qui dépasse aujourd'hui la capacité des galeries souterraines, surtout si l'entrée de ces dernières venait à être obstruée en cas d'orage.

Pour pallier ce risque tout en conférant aux espaces publics une qualité paysagère propre au site et à sa nature d'origine, une étude de faisabilité d'une remise à ciel ouvert partielle des rivières a été menée dans le cadre du projet PAV. Complétée par un réseau de gestion des eaux de surface, cette présence de l'eau doit contribuer à la qualité environnementale des nouveaux quartiers.

les enjeux de mobilité dans le PAV

L'enjeu principal est de garantir l'accessibilité, tous modes confondus, tout en s'assurant de la bonne gestion des répercussions à grande échelle de cette nouvelle centralité.

En termes de gestion du réseau routier, l'autoroute alimente directement le site, prolongée par le grand axe nord/sud de la route des Jeunes et par la route des Acacias qui mène au centre historique. Les routes de Chancy, du Grand-Lancy et de St-Julien relient le PAV aux principaux axes de développement de l'ouest de l'agglomération (Bernex, Plaine de l'Aire). Plusieurs carrefours supplémentaires, essentiellement sur la route des Jeunes, ainsi que quelques nouveaux tronçons de rue seront construits afin d'améliorer les possibilités de desserte interne.

Au niveau de la desserte de transports publics, le périmètre Praille Acacias Vernets bénéficie déjà d'une excellente accessibilité qui s'améliorera encore avec la réalisation de CEVA. La gare de Lancy-Pont-Rouge et la halte de Carouge-Bachet offriront une excellente desserte du périmètre. Trois lignes de tram desservent déjà actuellement le centre et les marges nord et sud du quartier.

C'est peut-être dans le domaine de la mobilité douce que la transformation du quartier sera la plus spectaculaire. Les grandes parcelles d'origine industrielle devront être rendues perméables par un réseau de cheminements dont la maille ne dépassera pas 100 m pour les piétons et 300 m pour les vélos. Les caractéristiques géographiques du territoire délimité notamment par la moraine et l'Arve contraignent quelques peu les mouvements en mobilité douce impliquant la création de dispositifs de franchissement de pente et de nouvelles passerelles sur l'Arve.

Au fur et à mesure de l'amélioration de l'offre en transports publics et du développement des infrastructures de mobilité douce, conçues en fonction des principaux bassins de population prévus dans et hors PAV, les alternatives à la voiture seront

renforcées afin de garantir une mobilité pour tous, rejoignant ainsi progressivement les parts modales en vigueur dans les autres quartiers du centre ville.

Tablant sur la proximité entre emploi et logement, une réglementation rigoureuse en termes de places de stationnement sera appliquée, assurant au fur et à mesure des mutations du quartier une répartition équitable entre les différents usagers.

La création de la zone industrielle dans les années 60 a commencé par l'établissement des infrastructures ferroviaires et la construction de la gare de marchandises, sur une plaine alluviale essentiellement maraîchère. L'axe rigoureusement nord-sud est issu de la géométrie de pénétration du rail dans le site à sa sortie du tunnel sous le Bois-de-la-Bâtie au nord du PAV. Les voies de dessertes secondaires, alternées rail/route et orientées en diagonale selon un axe sud-ouest/nord-est et la ligne de pente nulle, ont façonné la morphologie des quartiers sud, et notamment celui de Grosselin.

Si la gare de marchandise et une partie des installations à l'est de la route des Jeunes sont appelées à être maintenues et restructurées, les rails partant à l'est du faisceau central et pénétrant dans le quartier de Grosselin jusqu'à La Marbrerie seront désaffectés. Leurs tracés pourraient cependant être maintenues et intégrées dans un aménagement d'espaces publics.

Une étude est actuellement en cours pour étudier les variantes de mutation des installations ferroviaires à maintenir pour assurer une plateforme marchandises et déchets de cœur d'agglomération. Les résultats de cette étude sont déterminants pour l'aménagement des quartiers sud dont fait partie l'îlot de La Marbrerie.

une approche interdisciplinaire et itérative pour des outils d'aménagement concertés

Réparties en trois secteurs opérationnels (Acacias, Etoile et Praille), et par thèmes (économie, environnement, foncier, marchandise, mobilité, tours...) différentes études permettent actuellement d'élaborer un plan directeur de quartier PAV, sorte de plan guide itératif, et un plan d'affectation pour chacun des sept secteurs prévus dans le projet de loi de modification de zones. Ces plans d'affectations formeront d'ici trois ans le cadre auquel les réalisations devront se conformer.

La direction de projet et les différents groupes de travail assurent une concertation de qualité avec les divers acteurs privés et publics présents sur le site. Liant étroitement l'opérationnel à la planification, cela permet de tester les résultats intermédiaires des outils d'aménagement sur la base des projets des acteurs fonciers, au fur et à mesure

de l'avancement des études sectorielles. De même, une évaluation des premières opérations permettra de réorienter si nécessaire les options prises lors de la première version du plan guide.

état des études dans le secteur de Praille-Est - Grosselin

A l'instar des autres secteurs situés au sud du périmètre PAV, sur les communes de Carouge et Lancy, l'évolution des installations ferroviaires est particulièrement déterminante et la finalisation des études d'urbanisme dépend des résultats des études portant sur la mutation du rail mentionnées plus haut.

Néanmoins et sans attendre ces résultats, une étude urbanistique sur les quartiers situés à l'est du faisceau de rails de distribution a été confiée à Roger Diener. Elle vise à explorer les modes de mutation des quartiers existants, destinés à accueillir progressivement de la densité et de la mixité urbaine.

Cette image urbanistique est en cours d'élaboration et ne doit pas être prise comme un outil d'aménagement figé, mais bien plus comme une orientation pertinente sur la façon dont les activités industrielles et artisanales pourraient faire peu à peu la place au logement. Elle propose une approche originale, pragmatique tout autant que poétique de l'espace public, et permet d'envisager un mode de densification du site qui exploite et met en valeur la liberté donnée en termes de gabarits et d'alignements.

Cette étude urbanistique se base, d'une part sur les données inscrites dans la loi n°10788 portant sur la modification de zones du PAV, et d'autre part sur des objectifs politiques en termes de densité et mixité. Selon la loi et son plan annexé, le secteur (21 ha, zone de développement 2, DS III) accueillera « des logements, des activités tertiaires, des entreprises sans nuisances ou moyennement gênantes, avec une nette prédominance de logements ». Selon la carte illustrant les objectifs politiques pour l'ensemble du périmètre, 70% des nouvelles surfaces brutes de plancher devront être dédiées aux logements et 30% aux emplois, tandis que la densité nette à l'îlot sera de 3.9.

Outre une illustration possible de la densité et de la mixité futures auxquelles leurs propositions devront se référer, les concurrents trouveront dans l'image directrice développée par Roger Diener matière à réflexion sur les règles et usages possibles permettant une cohabitation harmonieuse entre les différentes affectations, ainsi que sur les règles d'urbanités à établir pour faire de ce quartier un véritable centre urbain de qualité, chargé de la spécificité de son histoire. Une réflexion stimulante sur la matérialité y est proposée, notamment par un usage de la brique qui, systématiquement utilisée, pourrait conférer une identité visuelle reconnaissable aux constructions du PAV.

5/ objectifs du maître d'ouvrage

En organisant ce concours de projets sur le site dans le respect des enjeux urbains résumés au chapitre précédent, la Fondation souhaite offrir des logements économiques de qualité immédiatement réalisables dans le cadre juridique existant.

Pour la réalisation, le ou les maîtres d'ouvrage (coopératives d'habitation) seront choisis par l'Etat de Genève, soit pour lui le DCTI. L'objectif étant que ceux-ci soient connus à l'issue du concours afin que les études puissent débiter le plus rapidement possible avec le lauréat.

L'objectif de la Fondation est d'obtenir pour l'ensemble du programme, des réponses de qualité sur le plan urbanistique, architectural, fonctionnel, écologique et économique.

La recherche d'un équilibre optimal entre les aspects économiques (investissement, exploitation) et environnementaux est essentielle.

Les problèmes liés aux coûts d'exploitation et d'entretien des futures constructions, ainsi que ceux liés aux concepts architecturaux respectueux de la protection de l'environnement devront être pris en compte par les concurrents.

Les coopératives d'habitation qui ont pour priorité le logement et qui souhaitent offrir des constructions où se greffe la mixité pour les utilisateurs doivent pouvoir affronter sereinement le coût induit et le planifier avec justesse pour assurer leur pérennité.

Les propositions devront favoriser une qualité de vie et le développement « vivre ensemble ». Elles intégreront les diversités des modes de vie et leurs évolutions.

Une bonne insertion dans le site, en prenant en compte non seulement l'existant mais son devenir, est un critère primordial dans ce contexte. L'implantation devra être respectueuse, exemplaire et démontrer la viabilité des principes développés pour l'urbanisation de ce lieu sans perdre de vue les objectifs économiques, qui est d'offrir et de mettre sur le marché des logements économiques de qualité, tant à la construction qu'à l'exploitation.

Le projet lauréat sera un facteur déclenchant et aura un impact majeur à terme sur le développement futur et l'urbanité de l'ensemble de ce périmètre.

6/ programme

Le secteur Praille-Est - Grosselin où se situe le périmètre du concours est dévolu à une affectation mixte, comportant des logements, des activités tertiaires, des entreprises sans nuisances ou moyennement gênantes, avec une nette prédominance de logements.

Dans le périmètre du concours, le candidat est libre de proposer la densité qu'il estime souhaitable, dans le respect des directives énumérées dans le cahier de charges explicitant les enjeux de la mutation du périmètre PAV.

Il doit par contre impérativement respecter les fourchettes de répartition suivantes dans les surfaces totales qu'il propose dans le projet :

- 70 à 90% des surfaces attribuées à des logements loués, dont 2/3 de type LUP ;
- 10 à 30% des surfaces attribuées à des activités mixtes.

La surface dédiée aux logements à loyers libres représentera 30% des surfaces de logements proposées par le candidat, elles-mêmes devant représenter 70% à 90% des nouvelles surfaces au plancher.

Le ou les maîtres d'ouvrage (coopératives d'habitation) ne souhaitent pas marquer de différence fondamentale entre les logements LUP et ceux à loyers libres. Les logements à loyers libres pourraient avoir des surfaces un peu plus généreuses (la surface brute moyenne par pièce peut dépasser les 25 m² admis pour les logements LUP pour autant que l'économie du projet général le permette) éventuellement faire du logement dit diversifié à typologie innovante ou avec un standard de finition supérieure.

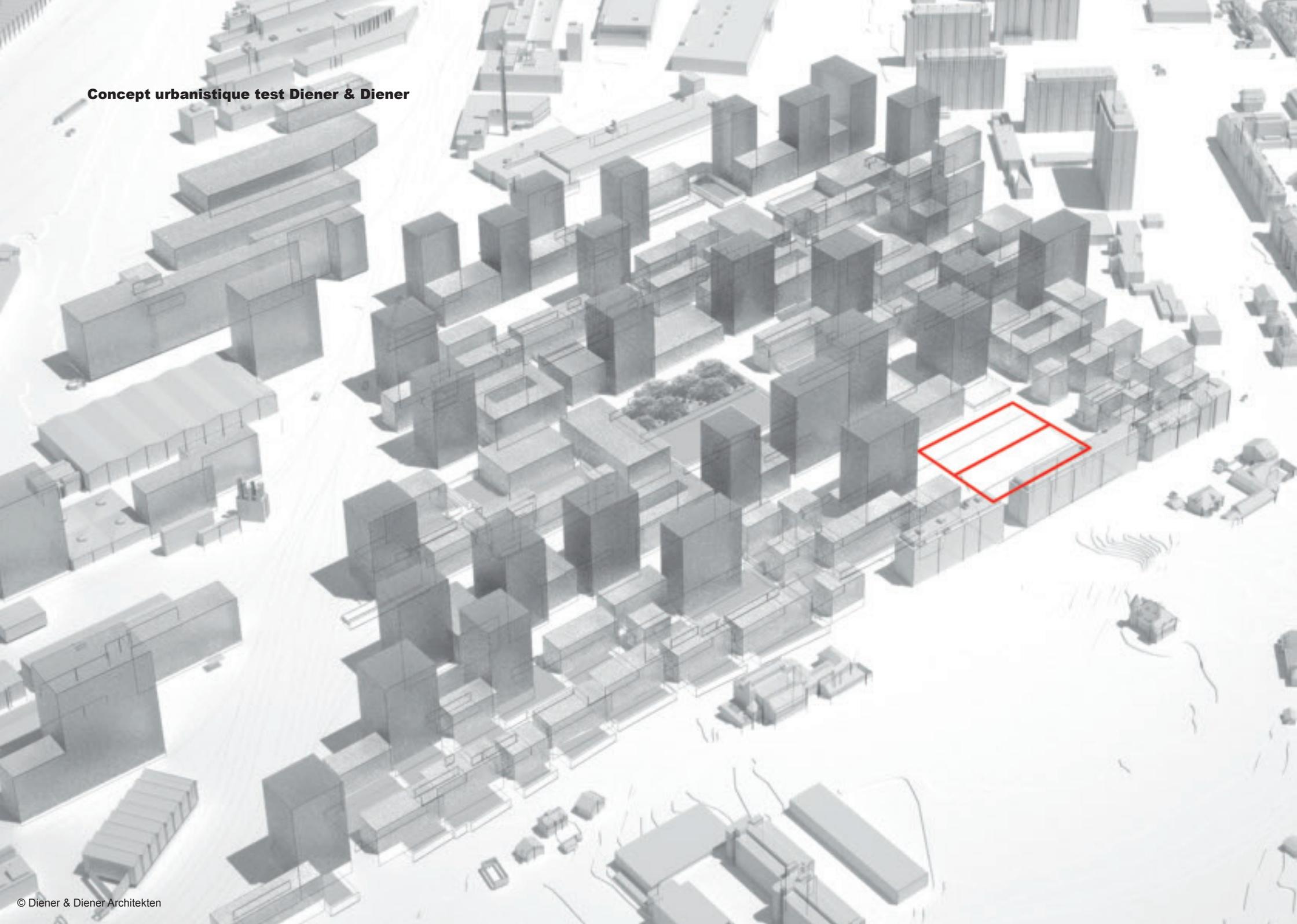
La Fondation laisse à l'appréciation du candidat de proposer des logements différents qui puissent répondre à des besoins de la population, sous des formes ou situations innovantes et économiquement viables.

La Fondation, avec le terme « diversifié et innovant », se réfère plus à une volonté de proposer des espaces où la population peut se loger différemment par rapport à ce que l'on trouve habituellement sur le marché, tant pour les jeunes que pour les familles.

La surface dédiée aux activités mixtes représentera 10% à 30% de la surface du projet proposé par le candidat.

Les surfaces doivent permettre des usages multiples, sans que cette flexibilité soit d'un coût d'investissement et d'exploitation élevé.

Concept urbanistique test Diener & Diener



Le souhait d'avoir des surfaces d'activité de qualité avec une grande flexibilité d'utilisation est très important pour pouvoir insérer dans ces lieux tant des superficiaires à reloger que des équipements publics de proximité tels que crèche, etc.

Le maître d'ouvrage rend attentif le candidat à la problématique de la nuisance sonore (activités/logements) et à la nécessité de privilégier une accessibilité de qualité.

7/ concept urbanistique test Diener & Diener

Le texte qui suit, rédigé par M. Roger Diener, explicite son image directrice test, remise aux concurrents.

plan directeur de l'urbanisation de la zone Grosselin

introduction

Le plan directeur de l'urbanisation de la zone Grosselin, un périmètre marqué par le développement d'une zone industrielle et artisanale au cours de ces 50 dernières années devant accueillir 3000 logements et le même nombre d'emplois dans les années à venir, n'a pas pour but de mettre en œuvre une situation définitive. Il définit bien plus les lignes directrices du processus permettant de transformer la zone.

Chaque étape de ce processus de transformation aboutit à une nouvelle image tridimensionnelle du nouveau quartier urbain Grosselin à laquelle il faut réfléchir. L'image ainsi créée doit satisfaire au critère de cohérence d'ensemble du nouveau quartier; autrement dit, tout au long du processus de transformation, les aspects fonctionnels, économiques, urbanistiques et architecturaux doivent être gérés de telle sorte que les nouvelles constructions et la vie qu'elles abriteront puissent cohabiter de façon productive avec les constructions existantes et leur exploitation professionnelle. Le plan directeur urbanistique pour la transformation de Grosselin s'appuie par conséquent sur différents aspects urbanistiques, qui vont au-delà de l'organisation fonctionnelle de l'accessibilité, de la sécurité dans les rues et de l'éclairage des nouveaux bâtiments d'habitation et industriels, qui devront régler la cohabitation entre le quartier professionnel existant et le quartier urbain qui ne cessera de s'étendre. Ils devront contribuer à stabiliser l'harmonie entre les bâtiments existants et les nouveaux bâtiments durant toute la durée du processus de transformation, c'est-à-dire toujours rétablir l'équilibre – un équilibre dynamique qui permettra en définitive à Grosselin de se doter d'une identité propre au fil des décennies à venir. À défaut, la période déterminante de la nouvelle conception de Grosselin deviendrait une période de frustration à laquelle il faudrait faire face – il s'agirait là de conditions très défavorables pour le développement créatif d'un nouveau quartier urbain.

la zone urbaine du quartier industriel et artisanal de Grosselin

Le complexe industriel et artisanal de Grosselin a été créé au début des années 60 du siècle passé. Il s'agit d'un modèle de routes d'accès en forme de peigne, disposées en diagonale par rapport à l'axe nord-sud des principaux axes de desserte routiers et ferroviaires. Sa géométrie est déterminée par les voies ferroviaires qui accèdent à la zone industrielle située entre la route de St-Julien au sud et l'avenue de la Praille au nord. Les axes ferroviaires aboutissent sur le site de la gare de marchandises de la Praille, à l'ouest. Telles les branches d'un arbre, les voies s'éloignent du point central pour se diriger directement vers la zone industrielle et artisanale de Grosselin. Parallèlement, les routes disposées en forme de peigne assurent l'accès routier aux entreprises implantées sur les différents sites. Le mécanisme sur lequel est basé le système fonctionnel et spatial du quartier artisanal prévoit que les marchandises ou les matières premières y soient acheminées par rail, puis stockées ou transformées, et ensuite distribuées par poids lourds via le réseau routier régional. Cette formule n'a pas fait ses preuves de façon formelle. Tandis que Migros est parvenue à grande peine à optimiser le réseau de circulation pour son point de vente et sa centrale de distribution régionale au nord de Grosselin (il reste à maîtriser la circulation urbaine rendue difficile par les poids lourds), quelques entreprises seulement sont approvisionnées par rail dans la zone de Grosselin située au sud, du moins sur la partie est de l'axe principal.

Malgré un bénéfice plutôt faible actuellement, l'option du raccordement ferroviaire des zones artisanales, économique et essentielle sur le plan écologique, doit être garantie dans le cadre du processus de transformation et de densification du quartier. Cette décision doit aussi garantir le maintien et l'exploitation des entreprises actuellement implantées à Grosselin. L'équipement ferroviaire doit par ailleurs être conservé dans une perspective, et de sauvegarde du patrimoine urbanistique en tant qu'élément structural, et générateur d'identité de la zone artisanale Grosselin, située au cœur de la ville.

L'espace urbain qui a résulté du développement du quartier artisanal de Grosselin, initié il y a 50 ans, se caractérise par des zones d'accessibilité parallèles qui se sont développées en vagues espaces routiers, alternant ou non avec des tracés ferroviaires. Il ne s'agit pas d'espaces routiers fermés, formés par de longs couloirs de bâtiments. Même si certains bâtiments ont été construits sous forme de petites rangées, serrés les uns contre les autres, les perspectives des rues, sur l'ensemble du quartier, se caractérisent par des chevauchements et des incursions de bâtiments industriels. Elles ont été dessinées en fonction des différentes contraintes logistiques en matière d'accessibilité et forment tout au long des rues un espace diversifié propre entre l'axe routier et les bâtiments. Cela donne une impression d'autonomie des bâtiments industriels qui est encore renforcée par les différentes hauteurs et profondeurs de ces derniers.

continuité et requalification du quartier urbain Grosselin

Le nouveau quartier urbain devra trouver sa particularité urbanistique grâce à la cohabitation entre les bâtiments industriels et artisanaux existants et les nouveaux bâtiments destinés à l'habitation et au secteur tertiaire. Les conditions ne cesseront d'évoluer et petit à petit, les nouveaux bâtiments prendront le dessus. Mais même dans ce cas, il faudra préserver « l'information génétique » des espaces routiers dynamiques et diversifiés qui trouve son identité dans l'enchevêtrement des différents bâtiments ou groupes de bâtiments avec l'espace routier. Il n'est question ni de rue de type « corridor », ni d'une zone urbaine avec des bâtiments vitrés et des immeubles tours. Au contraire : même s'il doit y avoir des immeubles longs ou hauts, leur disposition n'est pas le résultat d'une savante composition urbanistique entre tradition et modernité ; les nouveaux bâtiments devront, autant que possible, être intégrés entre les structures de bâtiments existantes. Leur taille et leur disposition seront déterminées par les conditions de l'environnement urbain direct, tout comme les règles qui en résulteront pour le nouveau bâtiment. C'est une procédure qui s'appuie sur un développement de type processus, qui devra paradoxalement apporter au nouveau quartier urbain Grosselin à la fois l'image de la transition et une expression d'autonomie durable.

Dans les villes européennes, les rues sont traditionnellement marquées par le profil de hauteur standard des couloirs d'immeubles qui les bordent. Dans les rues de la zone industrielle et artisanale de Grosselin, on ne reconnaît aucune de ces règles et la transformation avec des bâtiments d'habitation et de bureaux ne vise pas non plus une coupe urbanistique standard des profils de rues. Au contraire : jusqu'à présent, la diversité de l'espace a résulté du fait que la conception de chaque bâtiment et sa position par rapport à la rue avaient été décidées exclusivement en fonction des exigences de son utilisation industrielle et artisanale. La diversité de l'espace et de l'architecture qui a résulté de bâtiments généralement anonymes sur le plan architectural doit à présent devenir la caractéristique structurelle propre à l'urbanisation de Grosselin.

l'espace pour l'habitat et l'espace pour le secteur tertiaire

Bien que n'étant pas très marqués, les profils des rues à Grosselin apparaissent tout de même clairement comme des axes. Ce sont des espaces qui ne sont pas reconnaissables d'après leurs limites, mais d'après leurs axes, leur milieu. Cette transformation ne porte pas seulement sur les profils des rues en amont ou en aval, mais aussi sur leur utilisation. La réaffectation de toutes les voies d'accès routières et ferroviaires en routes praticables, avec des priorités pour les piétons et les cyclistes, conditionne aussi l'utilisation de ces rues, depuis les trottoirs qui les bordent jusqu'en leur milieu.

Le système urbanistique prévu pour Grosselin est un système de bandes ouvertes et occupées qui sont reliées en leurs extrémités. Ce principe permet de superposer la nouvelle structure urbaine avec les bâtiments artisanaux existants et de les enchevêtrer. Les nouveaux bâtiments d'habitation et de bureaux ne doivent toutefois pas être construits de façon désordonnée ou n'importe comment le long de ces bandes, ni être séparés nettement les uns des autres au sens d'un « zoning ». Les bandes parcellaires un peu moins larges sont donc principalement, mais pas exclusivement, réservées aux bâtiments tertiaires, tandis que les bandes parcellaires plus profondes sont majoritairement destinées aux bâtiments d'habitation, car elles permettent de prévoir des aménagements extérieurs directement autour des maisons. Ces bandes parcellaires plus profondes peuvent également accueillir des bâtiments scolaires ou convenir pour des utilisations de moindre valeur ajoutée, qui contribueront à la mixité du quartier. Les deux bandes étroites destinées aux bâtiments tertiaires dessinent des rangées de maisons érigées individuellement ou en groupes, et qui présentent un aspect solitaire. La densité y est élevée. Une grande partie des immeubles hauts prévus à Grosselin se situe dans ces bandes. Les bâtiments devront être accessibles par plusieurs côtés. Les socles de ces bâtiments peuvent accueillir des offres accessibles au public qui pourront contribuer à l'animation des rues. L'édification isolée, l'ouverture et la transparence vers l'espace public doivent aussi déterminer la forme urbanistique et architecturale de ces bâtiments. Alors que les maisons d'habitation qui seront implantées dans ce quartier artisanal devront être des havres de calme et de convivialité, et auront donc plutôt un aspect mural, les enveloppes des bâtiments tertiaires pourront être légères et transparentes, dans la mesure où cela correspond aux ambitieux objectifs écologiques sur lesquels s'appuie le développement du nouveau quartier Grosselin.

délimitation des espaces extérieurs protégés au sein du grand espace urbain

La renonciation à l'organisation urbanistique traditionnelle, avec des rues et des cours protégées par une construction en rang d'ilot (Blockrandbebauung), nécessite des dispositions urbanistiques spécifiques. Ceci est d'autant plus important que l'exploitation dans ce quartier artisanal actif ne garantit ni la sécurité des enfants qui veulent jouer autour des maisons d'habitation, ni le calme requis dans les jardins et les cours, pour que les habitants puissent se détendre et se reposer.

Un système de bâtiments et de cours entourés de murs constitue le modèle urbanistique de base pour l'implantation de maisons d'habitation sur les bandes plus larges. Les maisons et les cours peuvent être conçues comme des compartiments individuels, ou comme une suite de compartiments, avec plusieurs maisons et cours. Les maisons d'habitation doivent jouer le rôle d'oasis de tranquillité au milieu de l'activité industrielle et urbaine de Grosselin. Elles permettent aux habitants d'échapper à l'agitation

environnante de la ville et de se réfugier dans diverses zones calmes où les jardins peuvent se développer à loisir. Pour cette raison, il convient de ne pas prévoir de sous-bassements sous ces cours.

une architecture pour les maisons d'habitation et une architecture pour les bâtiments de bureaux

Les bâtiments industriels, pour la plupart des bâtiments avec de grands halls, sont certes volumineux, mais il s'agit majoritairement de constructions légères avec des enveloppes fines en métal, plastique ou verre. Le poids des maisons traditionnelles, qui bordent les rues et leur confère leur allure spécifique, leur fait totalement défaut. Mais les nouvelles rangées de bâtiments de bureaux ne pourront pas, elles non plus, stabiliser l'effet dégagé par la zone urbaine de Grosselin. On ne leur en demande pas tant, car leurs socles doivent paraître transparents et permettre un échange intensif avec la rue de par leur utilisation.

Il est donc d'autant plus nécessaire que les bâtiments d'habitation contribuent à une stabilisation urbanistique et architecturale des espaces extérieurs. Associés au système de murs et de compartiments, ils constituent un tissu tectonique propre. Nous proposons donc de construire ces maisons et ces murs en briques qui, en tant que construction apparente, pourront soit rester non traitées, soit être peintes ou crépies. Particulièrement au niveau du socle, les différents murs hauts, érigés les uns contre les autres, et les socles massifs des maisons d'habitation peuvent opposer une stabilité bienfaisante face à l'ensemble des socles animés, froids et réfléchissants des bâtiments de bureaux.

Trois hauteurs différentes sont proposées pour les nouvelles constructions, qui disposent toutes de marges suffisamment grandes pour ne pas risquer de restrictions inutiles. Toutefois, ici aussi, la diversité ne doit pas se transformer en un chaos, mais en une mixité différenciée et individuelle d'un concept urbanistique global.

8/ critères d'appréciation

Le Jury a retenu comme critères prépondérants la qualité et la cohérence du projet en adéquation avec le site existant et en devenir, le programme et les objectifs du maître d'ouvrage.

Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

/1 concept urbanistique

- la qualité générale de l'insertion du projet dans le site au vu de son potentiel d'évolution ;
- la volumétrie et la définition des accès ;
- les conséquences de la proximité et de la pertinence des gabarits pour les logements futurs et leurs relations avec ceux existants à proximité côté route de St-Julien ;
- traitement des espaces en relation avec l'espace public, qualification des aménagements extérieurs.

/2 concept architectural

La qualité architecturale de la proposition, qualité des logements, tant dans leur typologie que dans leur relation avec l'extérieur, relation entre les différentes activités du programme, qualité des parcours.

/3 qualité de fonctionnement

- qualité de l'organisation proposée, des circulations intérieures/extérieures ;
- fonctionnalité et flexibilité, diversité typologique, qualité des espaces collectifs intérieurs, cohabitation entre activités et logements.

/4 qualité économique et écologique du projet

- le critère économique (coût de la réalisation) est une donnée importante car 70% des logements seront des LUP ;
- les ratios volume par pièce, surface nette/surface brute et surface d'enveloppe/ surface de plancher serviront de critères pour l'évaluation économique du projet ;
- l'adéquation entre le concept constructif, le concept énergétique, le concept des matériaux et les aspects économiques ;
- optimisation du concept lié aux aspects du développement durable. La qualité énergétique du bâtiment doit répondre au minimum au standard de haute performance énergétique (équivalent du label Minergie).

/5 réalisation

Viabilité de la solution proposée par rapport à la compatibilité avec le cadre légal en vigueur et le phasage de la réalisation.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.



9/ jury

président

M. Francesco Della Casa, architecte cantonal de Genève

membres

Mme Isabel Girault, urbaniste, directrice générale, office de l'urbanisme, DCTI, République et canton de Genève
M. Florian Barro, architecte, FPLC
M. Jacques Béné, économiste, FPLC
Mme Stéphanie Lammar, maire, Ville de Carouge
M. François Baertschi, vice-président, Ville de Lancy
M. Andréa Bassi, architecte
M. Roger Diener, architecte
M. Gabriele Guscetti, ingénieur civil
M. Bruno Marchand, architecte
M. Alain Robbe, architecte
Mme Astrid Stauer, architecte
M. Jean-Pierre Stefani, architecte
M. Stéphane Barbier-Mueller, spécialiste immobilier
Mme Pascale Lorenz, architecte, directrice PAV, office de l'urbanisme, DCTI, République et canton de Genève

suppléants

Mme Christine Massot, architecte-urbaniste, Ville de Carouge
M. Patrice Bezos, architecte
M. Stephen Griek, architecte, chef de projet PAV, office de l'urbanisme, DCTI, République et canton de Genève
M. Albéric Hopf, architecte, chef de projet PAV, office de l'urbanisme, DCTI, République et canton de Genève

experts

M. Charles Spierer, spécialiste immobilier
M. Laurent Martignoli, expert, office du logement, DCTI, République et canton de Genève
M. Hervé Basset, architecte
M. Alain Mathez, police des constructions, office de l'urbanisme, DCTI, République et canton de Genève
M. Roland Minghetti, AEAI
M. Jean-Michel Ronsse, économiste

organisateur

M. Jean-Pierre Stefani, architecte

10/ prix et mentions

Le Jury dispose d'une somme globale de CHF 235'000.- HT pour l'attribution d'environ 5 à 8 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

La somme globale a été calculée selon les directives SIA pour un ouvrage classé globalement en catégorie IV, degré de difficulté $n=1.0$, dont le coût CFC 2 et 4 est admis dans le cadre du concours à CHF 40'000'000.- HT et d'une majoration de 25% pour prestations complémentaires. La somme globale correspond au double de la valeur de la prestation demandée, soit environ au double de 735 heures au taux moyen horaire de CHF 160.-.

Le Jury peut classer les travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, à condition que la décision du Jury ait été prise au moins à la majorité des 3/4 des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du Jury qui représentent le maître d'ouvrage.

11/ calendrier du concours

publication sur le site Internet www.simap.ch et dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du canton de Genève	19 septembre 2011
ouverture des inscriptions au concours	19 septembre 2011
questions jusqu'au	24 octobre 2011
réponses du Jury dès le	1 ^{er} novembre 2011
retrait des maquettes par les concurrents, 3 semaines après leur inscription	dès le 24 octobre 2011
date d'inscription limite pour l'obtention de la maquette dans les délais	28 novembre 2011
rendu des projets	23 janvier 2012
rendu des maquettes	23 janvier 2012
jugement du concours	21, 22, 23 février 2012
vernissage	19 avril 2012
exposition des projets	20 avril au 4 mai 2012

12/ liste des projets rendus

Les candidats participant au concours devaient rendre leur proposition et leur maquette en date du 23 janvier 2012.

68 candidats se sont inscrits auprès de l'organisateur et ont reçu le programme et les documents du concours.

49 projets et leurs maquettes ont été réceptionnés dans les délais mentionnés dans le règlement et en conformité avec celui-ci.

n° de projet	devise
1	Bob l'éponge
2	GLISSER
3	XB 015
4	BWV 988
5	SHIFTING TOWERS
6	DAOA13
7	PARKOUR
8	1682738025931
9	ASTRONETTE
10	PER TOTHOM
11	PARADIS URBAIN
12	NOUV3LL3V1LL3
13	ULTIMARATIO
14	EERM11AXLACM
15	DIF205
16	YOURI
17	JENGA
18	blackbird
19	Jean-Luc'
20	HYDROGENE
21	Castor&Pollux
22	202435191THUJ
23	PASSAGES
24	FONDU ENCHAÎNE
25	WXCVBN9876543
26	Le bleu du ciel
27	ANNA PAVLOVA

n° de projet	devise
28	ERODITION
29	cortilo
30	220862
31	LR32RA35
32	Galeriurbaine
33	Le rêve d'Oteiza
34	INTER FACE
35	TWINS
36	aruki
37	ENCORE
38	IRISATION
39	2 Temps 3 Mesures
40	+ HAUT, C'EST BEAU
41	Birds
42	BIO-TOP
43	play time
44	MOAÏ
45	TWIST
46	PRELUDE
47	Collected stories
48	CLUB SANDWICH
49	M.OO

13/ contrôle et conformité des projets rendus

49 projets et maquettes sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

L'auteur du projet réceptionné sous le numéro 40 a écrit à l'organisateur le 26 janvier 2012, pour demander que son projet soit retiré du concours. Le motif évoqué est un éventuel conflit d'intérêt.

Ceci porte le nombre de projets réceptionnés dans les délais et admis à être présentés au jugement à 48.

14/ expertise des projets rendus

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents. Elle a été conduite par les experts du Jury, soit :

M. Charles Spierer, spécialiste immobilier
M. Laurent Martignoli, expert, office du logement, DCTI, République et canton de Genève
M. Hervé Basset, architecte
M. Alain Mathez, police des constructions, office de l'urbanisme, DCTI, République et canton de Genève
M. Roland Minghetti, AEAI
M. Jean-Michel Ronsse, économiste

15/ projets admis au jugement

Le Jury a siégé au complet du 21 au 23 février 2012, en conformité avec le règlement. Le Président, M. Francesco Della Casa a excusé Mme Pascale Lorenz et M. Andréa Bassi. Le membre suppléant Stephen Griek, architecte PAV, a suppléé à Mme Pascale Lorenz en tant que représentant PAV.

Le membre suppléant Patrice Bezos, architecte, a suppléé à M. Andréa Bassi en tant qu'architecte.

Compte-tenu des contrôles de conformité des projets rendus, le Jury décide à l'unanimité d'admettre au jugement tous les projets et maquettes parvenus dans les délais.

16/ prise de connaissance des projets

L'ensemble du Jury procède à une première prise de connaissance des projets en présence des experts et de l'organisateur, qui commentent chacun des projets.

17/ projets à exclure à la répartition des prix (en conformité au programme et cahier des charges)

Après la première prise de connaissance approfondie des projets, le Jury constate que les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges, à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme et de réglementation. Le Jury décide à l'unanimité de n'exclure aucun projet du jugement ni de la répartition des prix.

18/ résultat du concours

/1 premier tour du jugement

Le Jury se répartit en trois groupes pour une analyse détaillée de l'ensemble des projets. Chaque groupe analyse 16 projets pour les présenter et les commenter à l'ensemble des jurés. Le Jury procède à une approche critique de chaque projet basée sur les critères d'appréciation principaux, à savoir la qualité générale de l'insertion du projet dans le site, le rapport de la volumétrie proposée dans le contexte, la qualité architecturale développée, la cohabitation logements, activités et leurs qualités fonctionnelles.

Le Jury décide, sur la base des critères énoncés, de déterminer quels sont les projets qui ne répondent que partiellement à l'un ou l'autre des critères de jugement. Le Jury débat et délibère devant chaque projet en relevant quels sont les qualités et les points insuffisants. A l'issue de ce premier tour, le Jury décide d'écarter les projets qui ne répondent que partiellement aux critères et qui portent les numéros et devises suivants :

n° de projet	devise
2	GLISSER
3	XB 015
4	BWV 988
5	SHIFTING TOWERS
6	DAOA13
12	NOUV3LL3V1LL3
13	ULTIMARATIO
15	DIF205
17	JENGA
20	HYDROGENE
22	202435191thuj
25	WXCVCBN9876543
30	220862
31	LR32RA35
32	Galeriurbaine
35	TWINS
36	aruki
38	IRISATION
39	2 Temps 3 Mesures
41	Birds
43	play time
48	CLUB SANDWICH
49	M.OO

/2 deuxième tour du jugement

Le Jury procède à une analyse approfondie des projets retenus à l'issue du premier tour. Il procède à une analyse plus détaillée, en tenant compte tout particulièrement des critères suivants :

- insertion du projet dans le site, volumétrie, traitement des espaces en relation avec l'espace public généré ;
- qualité architecturale du projet, qualité des logements proposés, relation entre les différentes activités, qualité des parcours ;
- qualité de l'organisation proposée, fonctionnalité et flexibilité, cohabitation activités / logements ;
- qualité économique, surfaces en conformité avec le programme et la réglementation ;
- viabilité du projet par phase.

Chaque projet est commenté en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et de l'ensemble des analyses des experts. A l'issue de ce deuxième tour du jugement et après une discussion approfondie, le Jury décide d'écarter les numéros et devises suivants :

n° de projet	devises
1	Bob l'éponge
7	PARKOUR
8	1682738025931
9	ASTRONETTE
11	PARADIS URBAIN
14	EERM11AXLACM
16	YOURI
18	blackbird
23	PASSAGES
24	FONDU ENCHAÎNE
27	ANNA PAVOLVA
28	ERODITION
29	cortilo
37	ENCORE
42	BIO-TOP
45	TWIST
46	PRELUDE
47	Collected stories

/3 tour de repêchage

A l'issue du second tour, chaque membre du Jury est convié à réexaminer attentivement l'ensemble des projets éliminés et de proposer d'éventuels projets pour un repêchage.

L'ensemble des membres du Jury, après un nouvel examen détaillé des projets éliminés lors des tours précédents, décide de ne repêcher aucun projet.

/4 troisième tour du jugement

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le Jury effectue un troisième tour de jugement. Il décide d'écarter les numéros et devises suivants :

n° de projet	devises
26	Le bleu du ciel
34	INTER FACE

/5 classement des projets

Le Jury procède à un nouvel examen pour l'attribution des prix et mentions.

Les projets font l'objet de critiques approfondies pour l'ensemble des critères de jugement avant que le Jury procède au classement final.

Après ce dernier examen, le Jury procède au classement final.

A l'unanimité moins une voix, le Jury décide d'attribuer :

- Le 1^{er} rang à 21 Castor&Pollux

A la très grande majorité, le Jury décide d'attribuer :

- Le 2^{ème} rang à 19 Jean-Luc'
- Le 3^{ème} rang à 10 PER TOTHOM
- Le 4^{ème} rang à 33 Le rêve d'Oteiza
- Le 5^{ème} rang à 44 MOAÏ

/6 attribution des prix et mentions

Le Jury en conformité avec le point 1.12 prix et mentions, attribue à l'unanimité les prix et mentions suivants :

1 ^{er} rang - 1 ^{er} prix	21	Castor&Pollux	CHF 65'000.- HT
2 ^{ème} rang - 2 ^{ème} prix	19	Jean-Luc'	CHF 50'000.- HT
3 ^{ème} rang - 3 ^{ème} prix	10	PER TOTHOM	CHF 45'000.- HT
4 ^{ème} rang - 4 ^{ème} prix	33	Le rêve d'Oteiza	CHF 40'000.- HT
5 ^{ème} rang - 5 ^{ème} prix	44	MOAÏ	CHF 35'000.- HT

19/ recommandations du Jury

Le Jury remercie tous les candidats pour la qualité du travail présenté.

Il souligne que la pertinence et la diversité des propositions rendues a permis au Jury d'avoir un débat très approfondi et très prometteur sur le développement de ce territoire du PAV.

L'enjeu avec ce résultat est d'encourager une réalisation rapide et exemplaire de logements de qualité qui soit emblématique des objectifs urbanistiques et architecturaux dans ce territoire du PAV carougeois.

Le Jury est convaincu que le projet lauréat possède toutes les qualités qui lui permettront de répondre aux attentes du maître d'ouvrage qui réalisera ce projet.

Il recommande à l'unanimité l'attribution d'un mandat d'étude et de réalisation aux auteurs du projet classé premier rang/premier prix.

Dans le cadre du développement du projet, le Jury émet la recommandation au lauréat d'œuvrer avec force et ingéniosité pour que cette réalisation architecturale soit exemplaire sur l'ensemble des critères énoncés dans ce concours.

Les membres du Jury informent qu'ils se tiennent à disposition des utilisateurs et du maître d'ouvrage pour les accompagner dans le processus de mise en route et de communication avec le public.

20/ approbation du Jury

président

M. Francesco Della Casa



membres

Mme Isabel Girault



M. Stephen Griek



M. Florian Barro



M. Jacques Béné



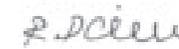
Mme Stéphanie Lammar



M. François Baertschi



M. Roger Diener



M. Gabriele Guscetti



M. Bruno Marchand



M. Alain Robbe



M. Patrice Bezos



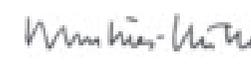
Mme Astrid Staufer



M. Jean-Pierre Stefani

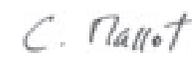


M. Stéphane Barbier-Mueller



suppléants

Mme Christine Massot



M. Albéric Hopf



21/ levée de l'anonymat

Suite au classement et l'attribution des rangs et prix, le Jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des numéros pour les suivants.

projets primés

1^{er} rang, 1^{er} prix: projet n° 21
CLR Architectes SA

Rue des Vieux-Grenadiers 8 - 1205 Genève - Suisse

auteurs du projet

Damien Chevalley
Patrick Longchamp
Gilbert Russbach

collaborateurs

Anjéla Aubert
Marc Glaus
Pascal Heyraud, architecte paysagiste

Castor&Pollux

L'insertion dans le site avec la volumétrie proposée se fait en parfaite adéquation avec le contexte urbain environnant actuel, tout en préservant le potentiel de développement des parcelles proches.

Le projet prend le parti de construire deux tours de logements sur un socle d'activité qui articule judicieusement le positionnement des émergences sur le site. Les échappées visuelles que cette volumétrie instaure, contribuent à générer des relations spatiales de qualité avec le bâti existant et le territoire en devenir.

Les accès aux logements, au travers d'une cour d'entrée, protégée par un mur d'enceinte, participe grandement à la mise en valeur du lieu. Le geste de conserver cette cour en pleine terre pour pouvoir la végétaliser accentue ce sentiment d'espace privatif de rencontre et d'accueil de qualité pour les futurs habitants. Cet espace de transition, protégé des nuisances, a été très apprécié par la qualité d'usage qu'il induit dans cet îlot.

Le logement se développe dans les deux tours aux dimensions rationnelles et raisonnables pour ne pas multiplier les dispositifs peu conviviaux mais nécessaires pour le respect des contraintes sécuritaires. Chaque tour a un seul noyau central, ce qui favorise une grande flexibilité d'aménagement sur le plan typologique.

L'absence de contraintes structurelles dans les surfaces dédiées aux appartements permet de proposer une utilisation diversifiée pour les utilisateurs et une très grande flexibilité dans la conception, pour offrir des typologies permettant une utilisation innovante de l'habitat.

Le traitement des façades et la transparence visuelle mise en place dans ce projet participent à la mise en valeur du concept, de son organisation et de sa lisibilité dans la ville. La terrasse au sommet de chaque tour, conçue pour être un espace social et festif de rencontre appropriable par les locataires, participe à accentuer ce sentiment d'urbanité et de communion avec la ville.

La problématique liée à l'impact des ombres portées sur son environnement proche a été prise en compte dans ce contexte avec soin.

Chaque appartement dispose d'une vue dégagée, la très grande majorité bénéficient d'une double orientation.

Les surfaces dédiées aux activités participent activement à la cohérence et à la pertinence d'appropriation de ce lieu. Celles-ci peuvent se développer et muter dans les fonctions, sans que cela génère des nuisances pour l'habitabilité des logements.

Le projet permet, conformément au cahier de charges, la réalisation en deux étapes, sans aucune difficulté majeure et sans perte de qualité pour les usagers de la première étape.

Une grande préoccupation pour le respect de la réglementation et du programme a été relevée par les experts, tant sur le plan de l'habitabilité et des surfaces des appartements, que sur celui de la sécurité, du développement durable et de la recherche pour réaliser un projet économique.

L'ensemble de ces facteurs, certainement encore perfectible en complément du concept architectural et urbanistique très apprécié, ont conforté l'analyse des membres du Jury et permettent d'avoir une proposition de grande qualité pour ce site.

Le projet dans la maquette du secteur Grosseclin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosseclin selon le concept test Diener & Diener



Une zone d'habitat protégée par un plan d'urbanisme permet la transition avec le quartier. Elle est en mesure de transmettre au milieu de l'habitat existant un cadre de Grosseclin. Le thème structurel des façades organise le milieu en un édifice collectif. Ce langage architectural, tout en respectant le régime réglementaire pour les activités liées aux logements, s'inscrit à l'échelle des usages. Les façades en volume sont conçues pour répondre à l'habitat existant et à l'habitat de qualité.

Face au contexte de forte densité, le projet propose des espaces extérieurs et offre des espaces aux usages. Ces espaces extérieurs s'inscrivent en plusieurs espaces publics. Ils sont, de leur côté, les espaces collectifs et les lieux.

La zone collective est conçue pour les activités, alors que la zone d'habitat offre une transition avec le milieu existant. L'habitat collectif et protégé, les espaces publics.

Les espaces collectifs proposent des espaces extérieurs communs, notamment à l'échelle individuelle. Ils sont conçus pour les habitants et pour les usages pour les enfants. Ces espaces à caractère collectif sont en contact avec le cœur d'habitat. Ils permettent un développement extérieur pour les usages collectifs.

Au moment de concevoir des lieux, le projet propose un plan protégé pour les usages collectifs communs pour les lieux, notamment à l'échelle individuelle, collective et publique. Ce projet collectif est le cœur et le développement pour les usages collectifs et publics.



Typologie

Les lieux collectifs du cœur d'habitat sont de type collectif. Les usages collectifs sont conçus pour les usages collectifs. Les usages collectifs sont conçus pour les usages collectifs.

Les usages collectifs sont conçus pour les usages collectifs. Les usages collectifs sont conçus pour les usages collectifs.

Les usages collectifs sont conçus pour les usages collectifs. Les usages collectifs sont conçus pour les usages collectifs.

Il s'agit de la définition des lieux et des usages collectifs. Les usages collectifs sont conçus pour les usages collectifs.

Les usages collectifs sont conçus pour les usages collectifs. Les usages collectifs sont conçus pour les usages collectifs.





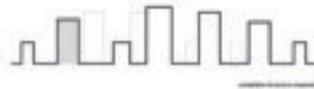
Répartition

Le projet propose un ensemble de 4 tours de logements en combinaison avec un vaste d'échelles qui domine l'ensemble du programme de réhabilitation du quartier. Le gabarit de 70 mètres la composition de tours réparties à deux niveaux le quartier. Et en proposant une hauteur adaptée en rapport au contexte.

Le hauteur limitée à 60m à la limite parcelle, celle de 70m sur une large dimension qui vise de combler les unités perdues par une contribution de hauteur.

Afin de réduire l'impact des tours sur l'environnement du site et de l'urbanisme existant, les deux tours sont placées sur un axe nord-sud. L'ensemble propose une large échelle d'usage en est, afin de créer une zone communautaire dans l'axe. Les angles bords des tours et les structures de couronnement ajoutent l'impact à l'édifice.

La densité sur le site est de 1,05, avec une projection de 20,7% d'activités. Le projet propose une répartition d'usage des activités sur le site, mais avec un gabarit de logement pour d'autres activités de quartier afin de proposer toute la gamme de services, grâce à l'absorption. Les étages permettent de concevoir en premier lieu 70 logements et 2700 m² d'activités, pour ensuite compléter les 70 logements et 2700 m² d'activités, après l'absorption et l'ajout de 1000 m² d'activités situés sur le parcelle B.



Étages de réhabilitation



Structure

La qualité d'un site est un enjeu dans un projet de réhabilitation et d'urbanisme. Le concept propose un système d'usage dans la partie centrale du bâtiment consistant de deux ensembles de tours et de logements professionnels. Le développement de l'usage est basé sur le principe de centralité afin de compléter les unités perdues dans les fondations. Les parties des plans sont de 7m pour les logements et de 10m pour les activités dans les parties de tours. Les deux tours de 70m sont complétées par un axe nord-sud avec étages pour l'usage des services sur le terrain.

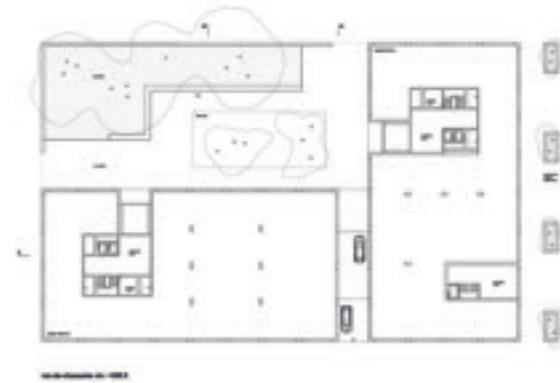


Équipement de base

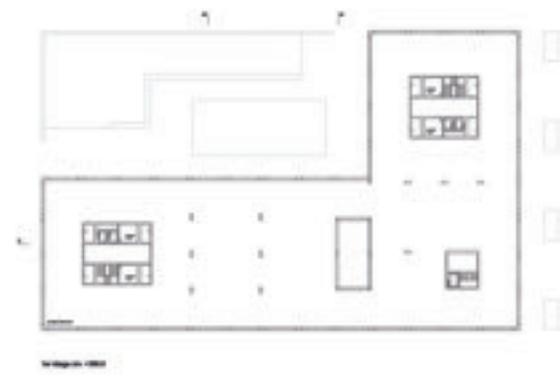
Les espaces de réhabilitation d'usage de 1000 m² sont le concept d'usage de réhabilitation qui propose un coefficient de forme des bâtiments et un 'habillage' de la structure afin de créer une zone de réhabilitation adaptée pour l'urbanisme. Un équipement de base est proposé de l'usage réhabilité. La forme réhabilitée participe à la vision d'un environnement extérieur des sites. Les axes de circulation sont adaptés pour l'usage de la structure. Le projet propose un environnement personnalisé et personnalisé réhabilité dans les parties de services.

Cette réhabilitation d'usage est personnalisée et proposée afin de répondre à la base des besoins existants. Les parties de réhabilitation sont en fait des parties réhabilitées dans un axe nord-sud dans le bâtiment. Le principe est de créer une zone de base. La réhabilitation des espaces est proposée à l'usage afin de ne pas perturber le système de réhabilitation. Le principe des espaces est basé sur une forte concentration d'usage. Le projet propose un environnement personnalisé et personnalisé réhabilité dans les parties de services, afin que sur la flexibilité et l'adaptation dans le temps.

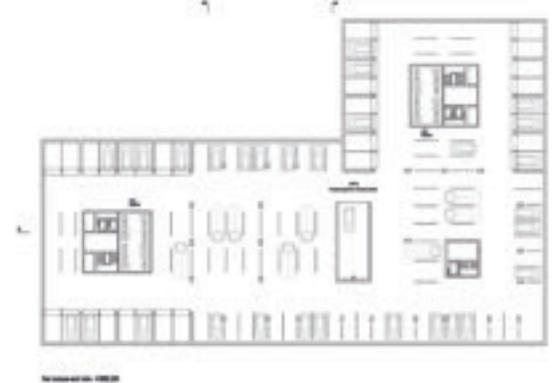
Usage 100



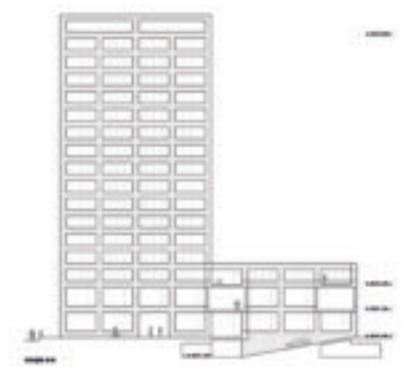
Usage 100



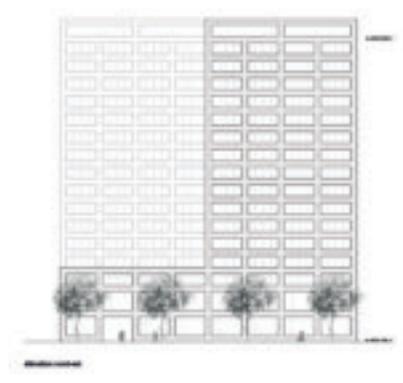
Usage 100



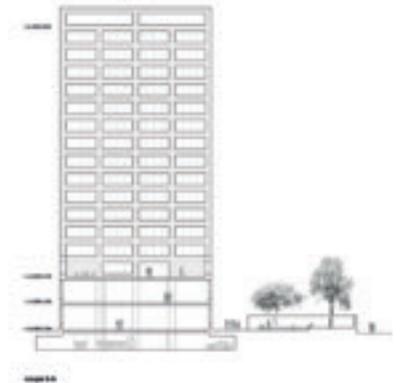
Usage 100



Usage 100



Usage 100



Usage 100



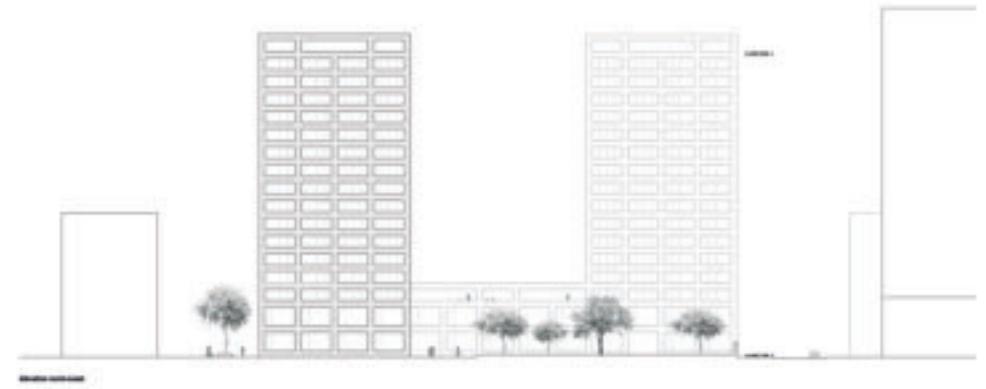
Plan de l'étage 10



Plan de l'étage 11



Plan de l'étage 12



2^{ème} rang, 2^{ème} prix: projet n° 19
E2A Eckert Eckert Architekten AG

Hardturmstrasse 76 - 8005 Zurich - Suisse

auteurs du projet

Piet Eckert

Wim Eckert

collaborateurs

Derk Thijs, architecte

Jaime Daroca, architecte

Enrique Orti Lopez, stagiaire

Jean-Luc'

Le projet s'insère dans le site avec un jeu de volumétrie très diversifié et très subtil. Ces volumes différenciés composent un ensemble d'une grande qualité urbaine.

Le projet veut offrir une lecture d'un édifice unique qui s'est développé, au travers d'un processus de transformation maîtrisé et constitué d'unités personnalisées. Ces unités, au nombre de six, forment au niveau du rez-de-chaussée un îlot compact dans lequel s'articulent des cours intérieures.

Cette dilatation, tant au niveau de l'occupation du sol qu'au niveau des émergences, participe à renforcer ce sentiment de justesse et de cohésion architecturale et urbanistique sur ce site.

Malgré cette diversité assurée dans leur tailles, leurs implantations, leurs volumes, la composition accentue cette impression d'un objet fortement identitaire, séduisant et très respectueux de son environnement proche. Les perspectives visuelles qu'il engendre, offrent une qualité de cohabitation avec le bâti proche, appréciable dans ce contexte.

La tour de 60 mètres est située à l'opposé des logements existants et ne génère aucune nuisance sur le plan de l'ensoleillement.

Le Jury regrette toutefois que ce parti architectural intéressant ne soit pas aussi performant sur le plan de la fonctionnalité. L'espace dédié aux circulations pour accéder aux appartements est très conséquent dans ce concept d'unités d'habitations personnalisées. Le nombre de cages d'escaliers sur ce périmètre réduit, accentue le sentiment de compacité au niveau du rez-de-chaussée et de manque de générosité pour les espaces publics de rencontre. La position des entrées des immeubles tout autour de l'îlot et très éloignées les unes des autres, conforte cette impression.

Les cours intérieures ont pour vocation de créer une perméabilité et une communication intérieure entre ces différents halls d'entrée. Ces espaces très intimistes, structurés avec des murs, des passages, contribuent à offrir un éclairage naturel, indispensable au bon fonctionnement des surfaces commerciales et artisanales.

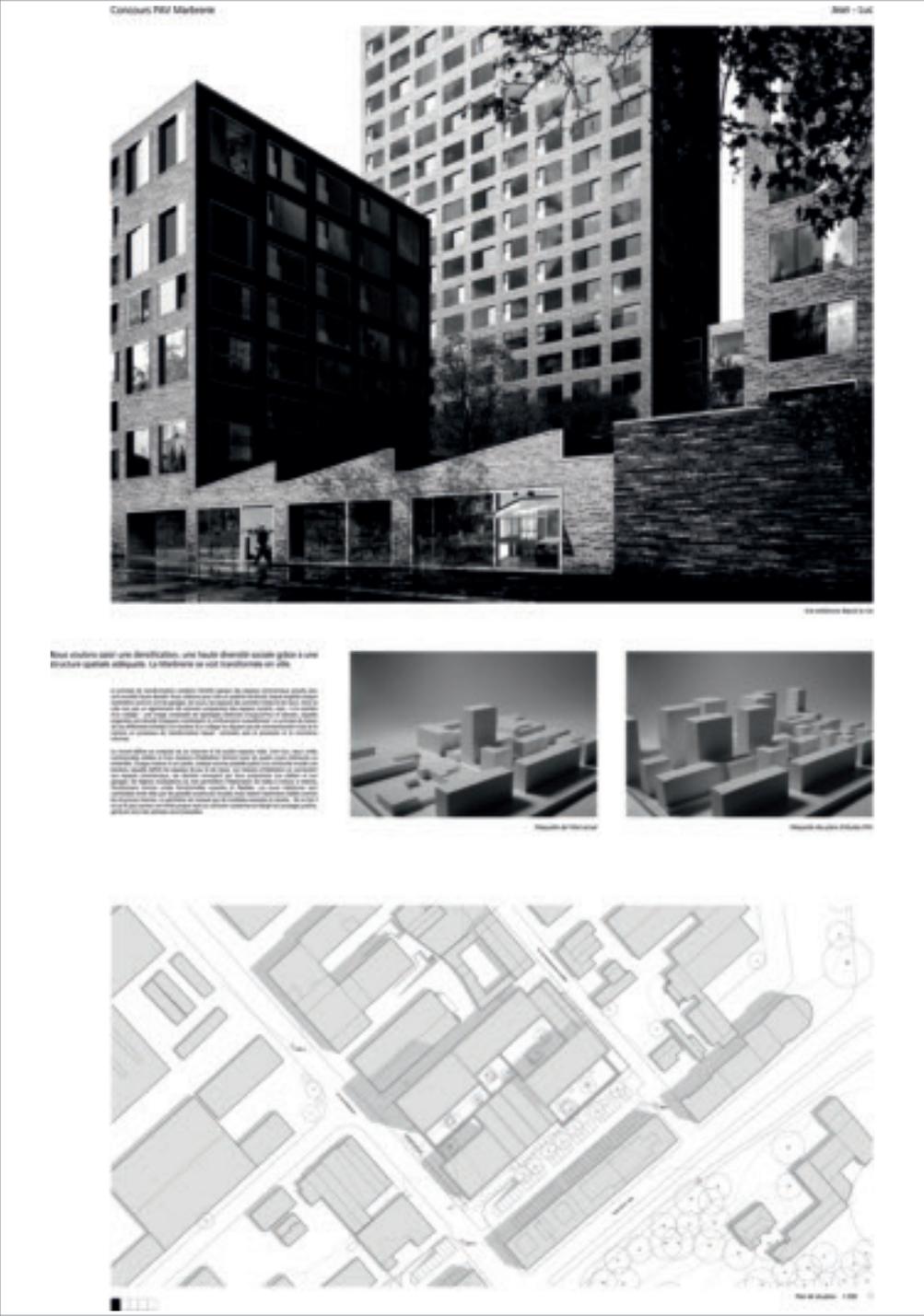
Les intituler « les cinq jardins clos communicants » et souhaiter que ceux-ci assument ce rôle dans ce contexte, n'a pas été relevé très convaincant par le Jury. Le parking souterrain se développe sur l'ensemble de la parcelle et ces jardins auront par leur situation et leur dimension, de la difficulté à devenir des espaces arborisés et végétalisés, conviviaux et festifs.

Le Jury a apprécié la tentative de diversification sur le plan de la conception de l'offre de pouvoir habiter différemment dans ce lieu. Les quatre bâtiments d'habitation sont traités typologiquement de manière distincte. De l'appartement traversant à la villa urbaine, la personnalisation a été constante dans l'ensemble du concept du projet.

La matérialité architecturale proposée participe grandement à la mise en valeur du projet et de sa lisibilité dans la ville. Il renforce avec beaucoup de conviction l'expression de ce lieu et la notion d'îlot très forte dans cette proposition urbanistique.

Le projet répond à la préoccupation de densification du programme et offre avec les surfaces dédiées aux activités, des appropriations diversifiées. Il développe des propositions bien argumentées aux exigences du développement durable et énergétique. Il permet une approche structurale sans difficulté majeure.

L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la moyenne. Le concept architectural de qualité proposé participe à conforter cette analyse.

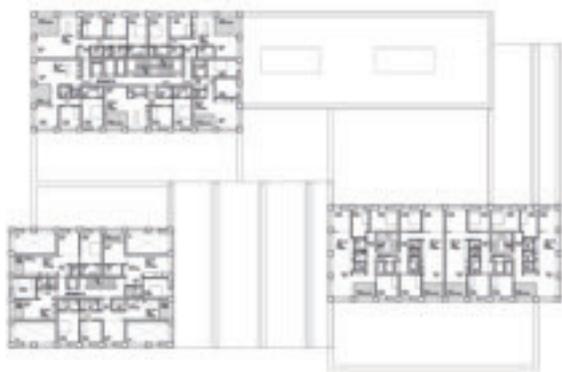


Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener





Plan Niveau 1 - 18/19

Un quarto bilocale d'habitation avec toilettes séparées et meuble toilette. Une suite d'habitation de la « ville urbaine » en passant par les balcons communs du bâtiment.

Un salon de réception avec un espace de travail et un espace de détente. Une cuisine avec un espace de travail et un espace de détente. Une chambre avec un espace de travail et un espace de détente. Une salle de bain avec un espace de travail et un espace de détente.



Salon et espace de travail



Chambre et espace de travail



Elevation Nord - 18/19



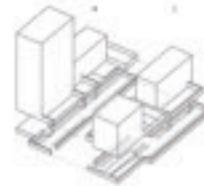
Vue 3D du bâtiment



Vue du bâtiment

Une utilisation intelligente des ressources extérieures permet un bâtiment au fonctionnement écologique et facile en matière d'émission CO2.

Les espaces extérieurs sont conçus pour être utilisés par les habitants du bâtiment. Ils sont conçus pour être utilisés par les habitants du bâtiment. Ils sont conçus pour être utilisés par les habitants du bâtiment.



Vue 3D du bâtiment



Plan Niveau 2 - 18/19

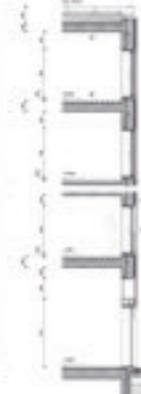
Les bâtiments ont besoin de moins d'énergie, moins d'eau - dans le contexte changeant des approches constructives et des besoins modernes - la performance continue dans l'évolution de tous les volumes.

Les bâtiments ont besoin de moins d'énergie, moins d'eau - dans le contexte changeant des approches constructives et des besoins modernes - la performance continue dans l'évolution de tous les volumes.

1	Structure	2	Éléments de façade
3	Éléments de façade	4	Éléments de façade
5	Éléments de façade	6	Éléments de façade
7	Éléments de façade	8	Éléments de façade
9	Éléments de façade	10	Éléments de façade
11	Éléments de façade	12	Éléments de façade
13	Éléments de façade	14	Éléments de façade
15	Éléments de façade	16	Éléments de façade
17	Éléments de façade	18	Éléments de façade
19	Éléments de façade	20	Éléments de façade
21	Éléments de façade	22	Éléments de façade
23	Éléments de façade	24	Éléments de façade
25	Éléments de façade	26	Éléments de façade
27	Éléments de façade	28	Éléments de façade
29	Éléments de façade	30	Éléments de façade
31	Éléments de façade	32	Éléments de façade
33	Éléments de façade	34	Éléments de façade
35	Éléments de façade	36	Éléments de façade
37	Éléments de façade	38	Éléments de façade
39	Éléments de façade	40	Éléments de façade
41	Éléments de façade	42	Éléments de façade
43	Éléments de façade	44	Éléments de façade
45	Éléments de façade	46	Éléments de façade
47	Éléments de façade	48	Éléments de façade
49	Éléments de façade	50	Éléments de façade
51	Éléments de façade	52	Éléments de façade
53	Éléments de façade	54	Éléments de façade
55	Éléments de façade	56	Éléments de façade
57	Éléments de façade	58	Éléments de façade
59	Éléments de façade	60	Éléments de façade
61	Éléments de façade	62	Éléments de façade
63	Éléments de façade	64	Éléments de façade
65	Éléments de façade	66	Éléments de façade
67	Éléments de façade	68	Éléments de façade
69	Éléments de façade	70	Éléments de façade
71	Éléments de façade	72	Éléments de façade
73	Éléments de façade	74	Éléments de façade
75	Éléments de façade	76	Éléments de façade
77	Éléments de façade	78	Éléments de façade
79	Éléments de façade	80	Éléments de façade
81	Éléments de façade	82	Éléments de façade
83	Éléments de façade	84	Éléments de façade
85	Éléments de façade	86	Éléments de façade
87	Éléments de façade	88	Éléments de façade
89	Éléments de façade	90	Éléments de façade
91	Éléments de façade	92	Éléments de façade
93	Éléments de façade	94	Éléments de façade
95	Éléments de façade	96	Éléments de façade
97	Éléments de façade	98	Éléments de façade
99	Éléments de façade	100	Éléments de façade



Elevation Sud - 18/19



Elevation Est - 18/19

**3^{ème} rang, 3^{ème} prix: projet n° 10
WIDMAN FRÖHLICH architectes**

Rue de l'Athénée 12 - 1205 Genève - Suisse

auteur du projet

Widmann Fröhlich

collaborateurs

Thomas Bolliger, architecte

Yves Beetschen, architecte

Nuno Costa, architecte

Kristina Sylla, architecte

Marc Widmann, architecte

PER TOTHOM

Avec la volumétrie proposée, le projet s'implante dans ce site en parfaite adéquation avec l'environnement urbain existant et tout particulièrement par rapport aux logements situés le long de la route de St-Julien. La proposition de positionner quatre immeubles totalement autonomes aux gabarits différenciés, permet au projet de s'insérer judicieusement dans ce périmètre restreint, en dégagant ce sentiment de vouloir densifier avec beaucoup de respect et de parcimonie ce lieu.

Cette attitude est renforcée par le jeu subtil de l'implantation au sol des espaces destinés à recevoir les activités industrielles et commerciales. Celles-ci forment pour chaque immeuble un socle élargi imposant et indépendant qui permet de composer et d'articuler l'espace public généré entre ces quatre immeubles. Ce contact avec la rue et la volonté de vouloir préserver à ce niveau un caractère très industriel est une des caractéristiques importantes du projet. Construire sur ces socles, mais en retrait, les surfaces dédiées aux logements, dégage le sentiment que l'on veut protéger ceux-ci des nuisances et offrir depuis la rue et l'espace public des perspectives visuelles généreuses.

Ce concept, s'il a été apprécié par le Jury, a l'inconvénient de ne pas clarifier suffisamment la hiérarchie et l'usage des espaces publics engendrés par cette composition et cette morphologie urbaine. La cohabitation « activités/logements » doit faire l'objet au sol, dans les accès, les parcours, la définition des espaces semi privés, publics, d'une valorisation et d'une attention toute particulière pour assurer une appropriation qualitative de l'espace urbain par les usagers.

Il a été relevé que l'implantation proposée permet de conserver des zones de la parcelle en pleine terre pour réaliser des espaces arborisés de qualité, judicieusement positionnés.

La problématique liée à l'impact de l'ensoleillement sur son environnement proche a été prise en compte.

La densité proposée est raisonnable, même si le concept urbanistique du projet pouvait permettre à celui-ci de l'augmenter sans que la qualité architecturale en soit affectée.

Sur le plan typologique, le projet offre des logements bien structurés et bénéficiant d'échappées visuelles intéressantes. Il est particulièrement visible que la problématique du vis-à-vis a été prise en compte dans la conception. Le choix constructif permet une grande flexibilité dans l'aménagement des appartements. Il a été relevé que le projet propose des pièces indépendantes attenantes à certains logements, qui permettent une évolution dans l'usage de celui-ci pour les locataires. Cette appropriation diversifiée est intéressante dans les situations familiales que rencontre notre société.

La matérialité développée par le projet est en parfaite cohérence avec le concept de celui-ci et du dialogue qu'il tend à instaurer avec son environnement et son contexte actuel et futur.

Le travail d'analyse des experts a relevé que le projet, tant sur le plan de l'habitabilité et du respect des surfaces, que sur celui de la sécurité et de la recherche pour réaliser un projet économique, a été pris en compte. Le projet répond avec des propositions simples et bien explicitées aux exigences liées aux aspects du développement durable. Le concept architectural proposé participe à conforter cette analyse.

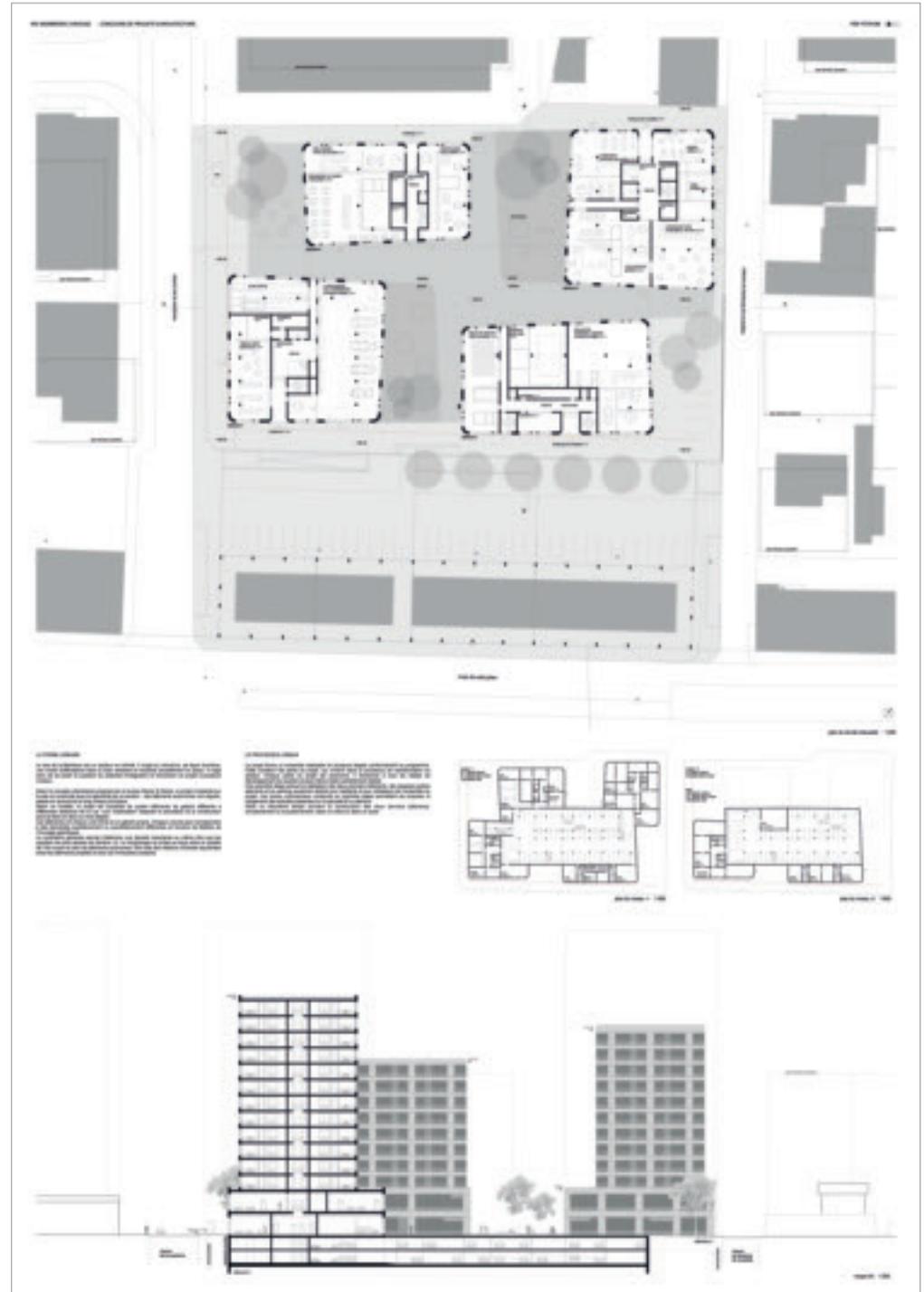
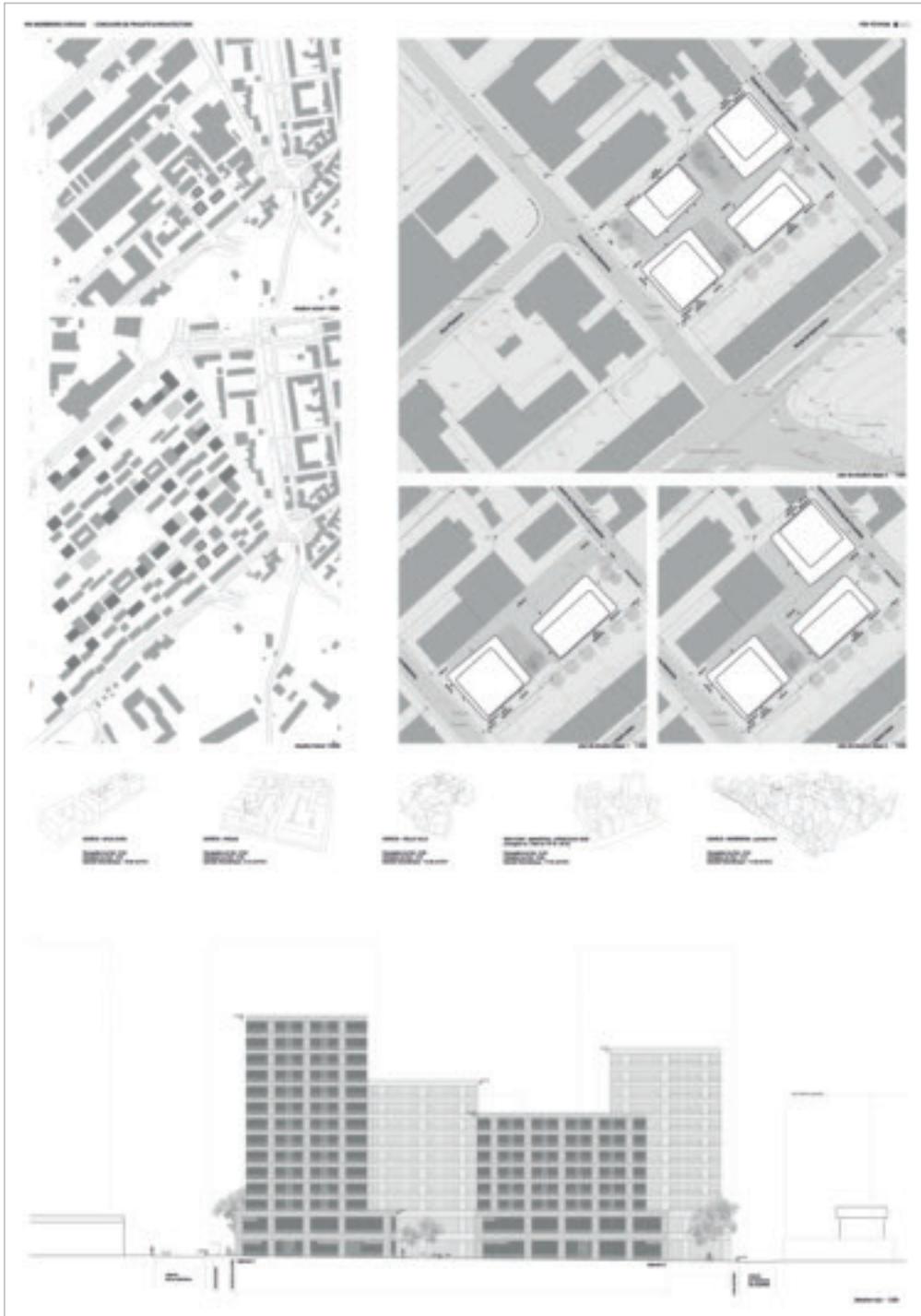


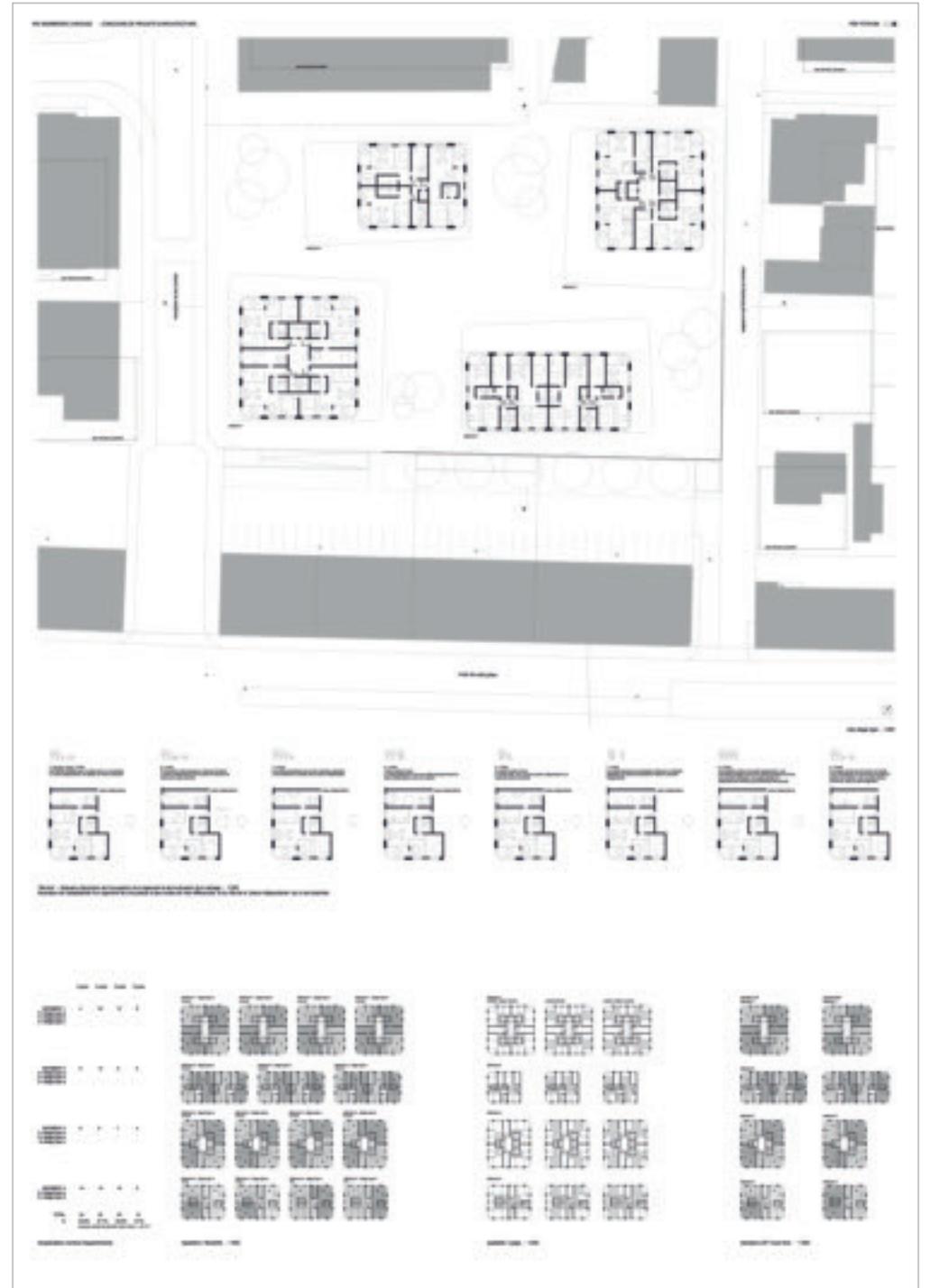
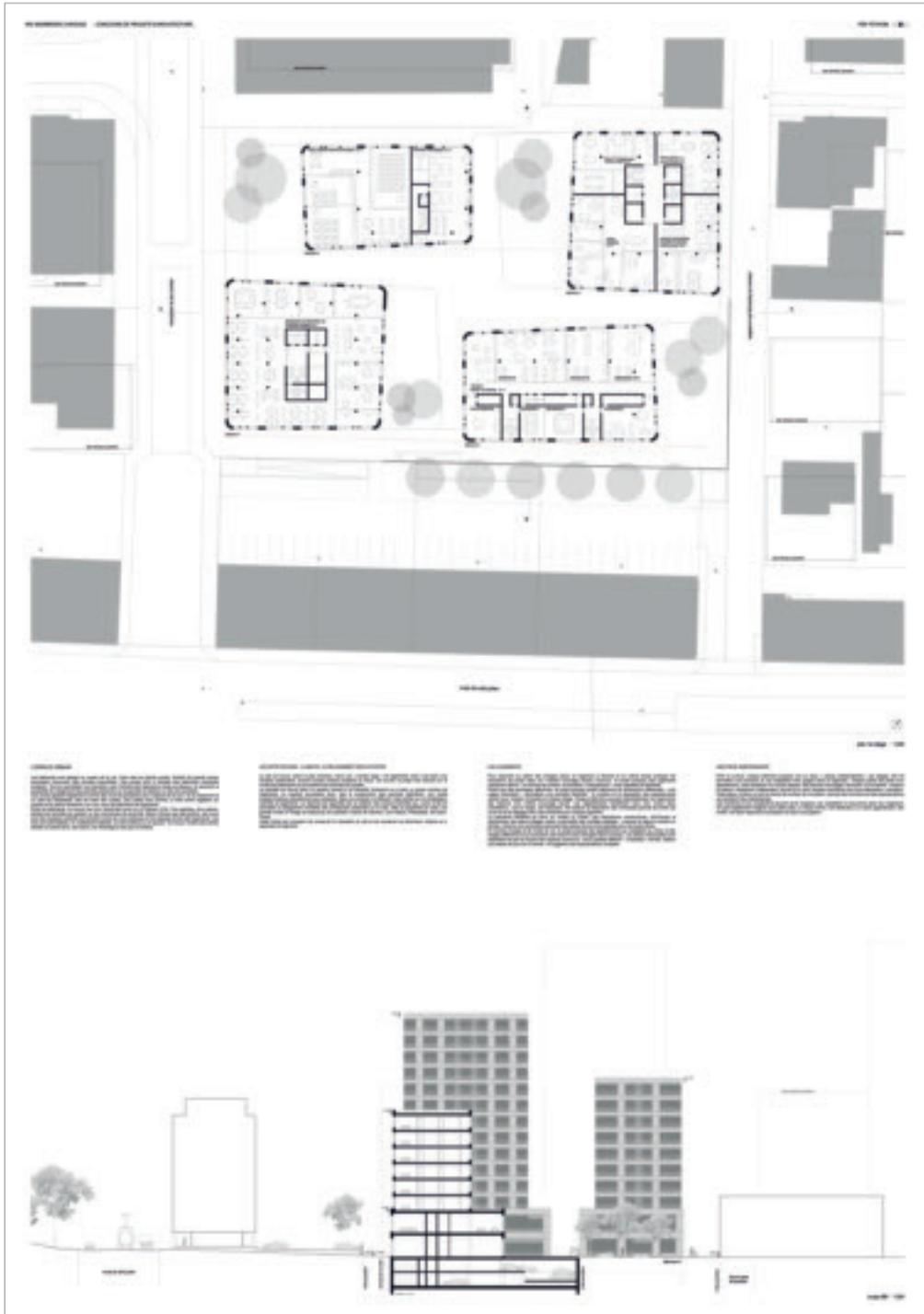
Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener







4^{ème} rang, 4^{ème} prix: projet n° 33
RIS_CHABLOZ architectes SA

Avenue de Rosemont 10 - 1208 Genève - Suisse

auteur du projet

Antoine Ris

collaborateurs

César Besada

Raoul Frauenfelder

Olivier Wyssmuller

Michael Schaupp

Audrey Arlot

Selim El Helou

Le rêve d'Oteiza

Le projet propose une volumétrie précise qui s'insère judicieusement dans le site. La simplicité des volumes proposés, leurs échelles et leur implantation dans ce contexte urbain en devenir, le rendent attractif et très respectueux du bâti existant.

Le concept se veut rationnel et contemporain dans la façon de s'approprier un immeuble de logements et de cohabiter avec des activités et des équipements sociaux ou sportifs.

Un socle et deux émergences de 19 niveaux, aux gabarits identiques, prennent possession du site. Le positionnement de ces deux émergences valorise avec habileté les relations de voisinage et les échappées visuelles.

Le socle joue un rôle très important dans la composition du projet et les relations qu'il génère avec le quartier. C'est lui qui articule et qui délimite clairement l'implantation du projet dans le contexte urbain. C'est lui qui offre une esplanade publique surélevée à l'abri des nuisances de la rue et qui assure la perméabilité piétonne du lieu. C'est lui qui abrite les activités de plain-pied qui sont desservies par les rues existantes.

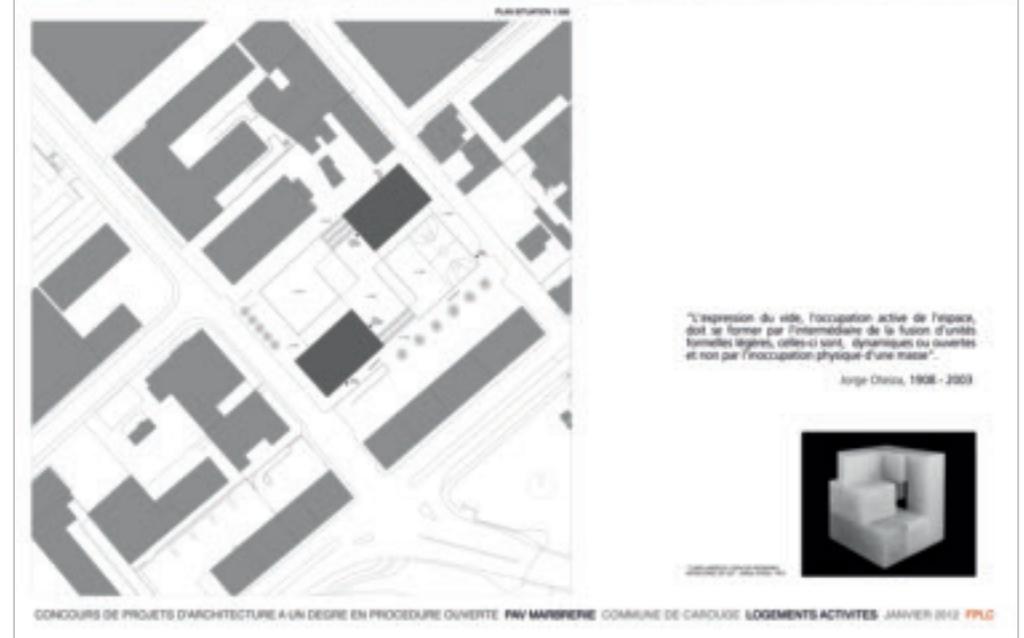
Cette insertion de qualité permet de hiérarchiser avec beaucoup de clarté l'ensemble des connexions avec le public et les activités d'un programme qui peut être diversifié en fonction de ses nuisances. Les activités se développent sur quatre niveaux: deux niveaux compris dans le socle en relation avec la rue et deux niveaux compris dans les bâtiments émergents du socle, en relation avec l'espace public aménagé sur la toiture du socle.

Cette stratification apporte beaucoup de qualité et permet aux logements, qui sont tous situés du 5^{ème} au 19^{ème} étage, d'être à l'abri des nuisances et de profiter de perspectives visuelles très étendues sur le contexte environnant.

Sur le plan de la conception de l'habitat et du logement, une réflexion très pertinente a été développée. Les immeubles de logements proposent de concevoir les liaisons verticales (couloirs) comme une rue éclairée naturellement avec perspectives sur l'extérieur et d'offrir à des étages alternés des espaces de rencontres. Ceux-ci sont visibles et repérables depuis l'extérieur par l'échelle de l'ouverture qui les symbolise. Elles sont nommées « fenêtres urbaines » pour leur dimensions importantes (double hauteur d'étage). La typologie des appartements est compacte, intéressante et flexible.

Le Jury, s'il a apprécié le concept d'implantation du projet, a émis de sérieuses réserves sur la matérialité et l'image que souhaite véhiculer le projet. Un très grand effort est déployé pour mettre en évidence depuis l'extérieur des lieux de rencontres aux dimensions fort modestes et peu appropriables aux étages. L'impression qui prévaut est que les ouvertures des pièces de vie des logements sont sous-dimensionnées pour pouvoir mettre en valeur ce concept de rue verticale et ceci, dans ce contexte particulier, péjore l'habitabilité.

La préoccupation liée au respect du programme, à la possibilité d'exécuter le projet en étapes et à la recherche pour réaliser un projet économique, a été prise en compte dans le concept du projet. Le concept architectural participe à conforter cette analyse.



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



Concept urbanistique et architectural

La réalisation d'Oteiza se situe dans un quartier qui est fondamentalement inadapté. Le projet propose de remettre à jour son fonctionnement et sa qualification, tout en tenant compte de la situation des habitations existantes.



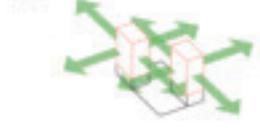
Sur un premier volume, deux autres sont légèrement décalés de 10 mètres l'un de l'autre, dans l'orientation choisie à l'issue de grandes études de faisabilité, sociales, techniques, économiques et environnementales, afin de créer une relation de flux et de liens.

Chaque bâtiment est décalé en son centre :

- Bâtiment 1 (B1) sur la 1^{ère} avenue
- Bâtiment 2 (B2) sur la 2^{ème} avenue



Cette disposition des volumes permet d'offrir des logements avec des vues d'ensemble du site du site et de dégager des espaces de circulation.



Qualité de fonctionnement

Après l'analyse de l'existant, la proposition de projet se situe dans un quartier qui est fondamentalement inadapté. Le projet propose de remettre à jour son fonctionnement et sa qualification, tout en tenant compte de la situation des habitations existantes.

Cette composition des volumes permet d'offrir des logements avec des vues d'ensemble du site du site et de dégager des espaces de circulation.

La voirie locale des logements est conçue en fonction de la qualité de fonctionnement de la voirie locale.



Evolution du quartier



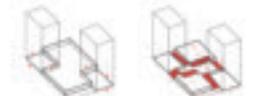
Cette disposition des volumes permet d'offrir des logements avec des vues d'ensemble du site du site et de dégager des espaces de circulation.



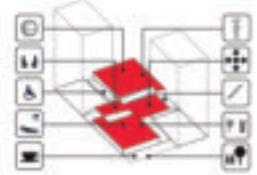
Sur un premier volume, deux autres sont légèrement décalés de 10 mètres l'un de l'autre, dans l'orientation choisie à l'issue de grandes études de faisabilité, sociales, techniques, économiques et environnementales, afin de créer une relation de flux et de liens.



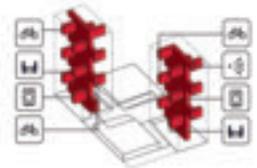
Cette disposition des volumes permet d'offrir des logements avec des vues d'ensemble du site du site et de dégager des espaces de circulation.



Sur un premier volume, deux autres sont légèrement décalés de 10 mètres l'un de l'autre, dans l'orientation choisie à l'issue de grandes études de faisabilité, sociales, techniques, économiques et environnementales, afin de créer une relation de flux et de liens.

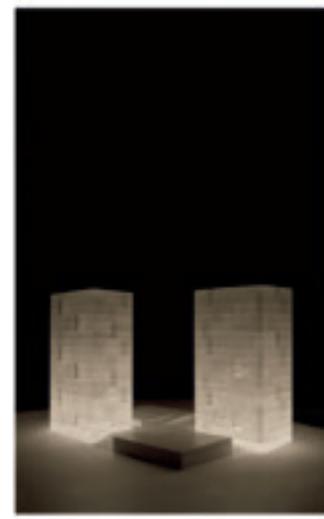
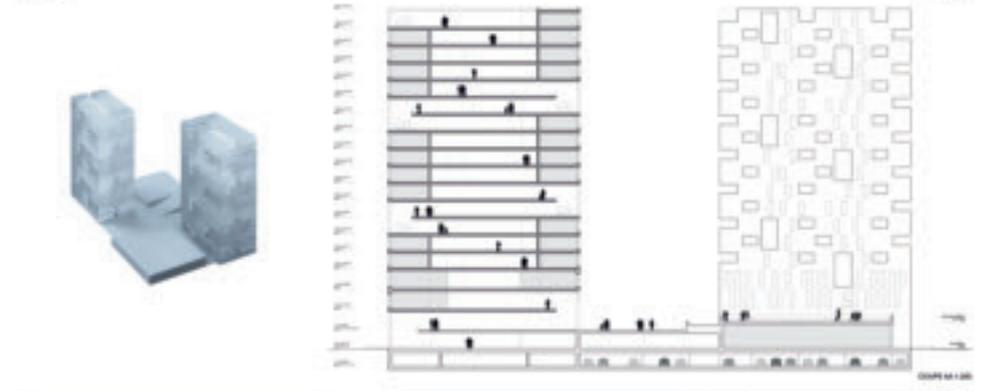
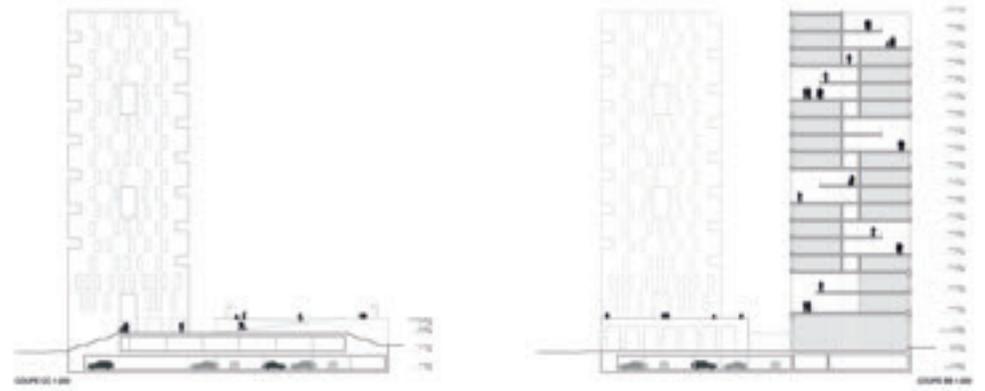


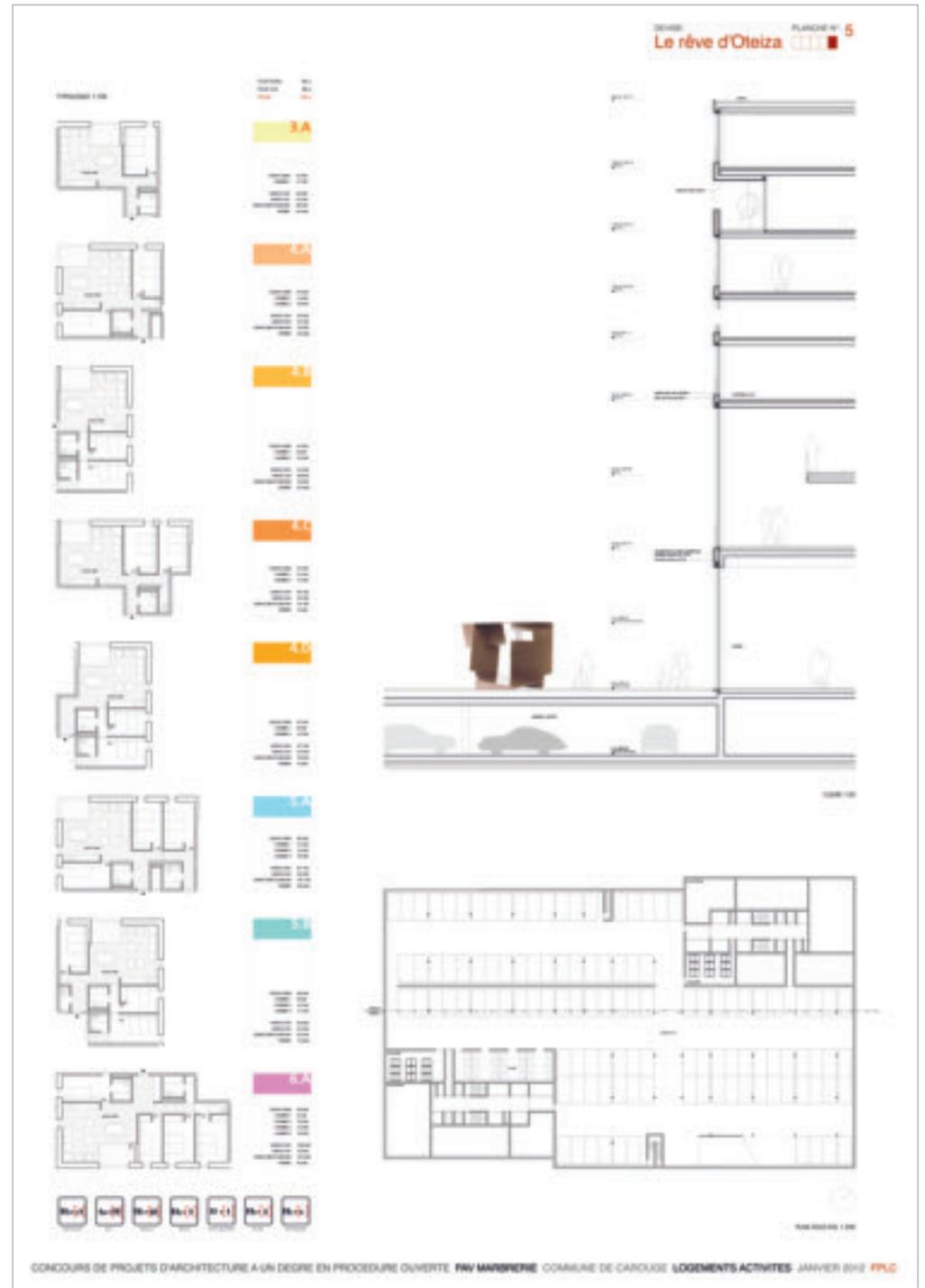
Cette disposition des volumes permet d'offrir des logements avec des vues d'ensemble du site du site et de dégager des espaces de circulation.



Cette disposition des volumes permet d'offrir des logements avec des vues d'ensemble du site du site et de dégager des espaces de circulation.

Cette disposition des volumes permet d'offrir des logements avec des vues d'ensemble du site du site et de dégager des espaces de circulation.





**5^{ème} rang, 5^{ème} prix: projet n° 44
GROUP8**

Chemin Philibert-de-Sauvage 37 - 1219 Châtelaine - Suisse

auteurs du projet

Laurent Ammeter

Adrien Besson

Tarramo Broennimann

Manuel Der Hagopian

Grégoire Du Pasquier

Oscar Frisk

François De Marignac

Christophe Pidoux

collaborateurs

Olivier Fleith

Richard Fulop

Thomas Clavijo

Julia Magnin

MOAÏ

Le projet composé de trois volumes distincts, se positionne dans le site avec beaucoup de pertinence et de clarté. Avec leurs implantations, les trois émergences aux gabarits très différenciés créent au niveau de la rue un espace public en parfaite adéquation avec le fonctionnement du projet. Un espace de rencontre de qualité à l'abri des nuisances, dédié aux habitants et utilisateurs est proposé côté route de St-Julien, en relation visuelle directe avec le bâtiment de logements existant. Cet espace généreux et ouvert est composé, pour l'animer avec convivialité, d'un petit bâtiment accueillant les activités de quartier, crèche, café, salle communautaire, terrasse et pour lui donner toute sa justification, l'ensemble des accès aux logements communique avec cette place de référence pour la vie de ce lieu. Des arcades importantes jouxtent cette place et lui confèrent une dimension et un usage qualitatif très appréciables pour les habitants.

L'ensemble des surfaces dédiées aux activités et leurs accès sont orientés côté rue pour ne pas créer de nuisances et de confrontation avec les entrées des logements et les accès aux équipements publics. La morphologie de l'implantation offre une petite place à l'ouest en communication avec la rue qui peut s'interpréter comme un espace de transition avec l'environnement proche et son contexte actuel d'activités.

Le projet positionne les deux bâtiments hauts en quinconce, en veillant à ce que les ombres portées ne soient pas une gêne pour les logements existants de la route de St-Julien.

Pour ne pas percevoir les volumes comme des masses importantes, ils intègrent à des hauteurs différentes, des redents et des porte-à-faux. Ce geste souhaite diminuer l'impact visuel sur l'environnement et offrir des échappées visuelles différenciées sur la ville.

Le Jury, s'il a apprécié la relation avec le sol et la cohérence des parcours et de la hiérarchie des espaces publics proposés, regrette que l'effort de fragmenter les deux bâtiments hauts, n'engendre pas plus de qualité pour l'urbanité du lieu. Le Jury n'a pas été convaincu par l'argumentation justifiant ce geste.

Le projet propose des typologies de logements intéressantes avec de belles transparences et une très grande flexibilité d'usage. La position des loggias dans les appartements offre une impression d'espace très agréable. La loggia dans ce concept devient une pièce de vie supplémentaire. Les appartements traversants ont été appréciés, bien plus que ceux mono-orientés.

Le Jury a retenu la qualité et la diversité proposées. Il a relevé que sur le plan de la matérialité, le projet s'inscrit dans une recherche de briser la répétitivité et la monotonie de l'expression. Les propositions explicitées sur le mode constructif et le caractère architectural souhaité ont été jugées pertinentes.

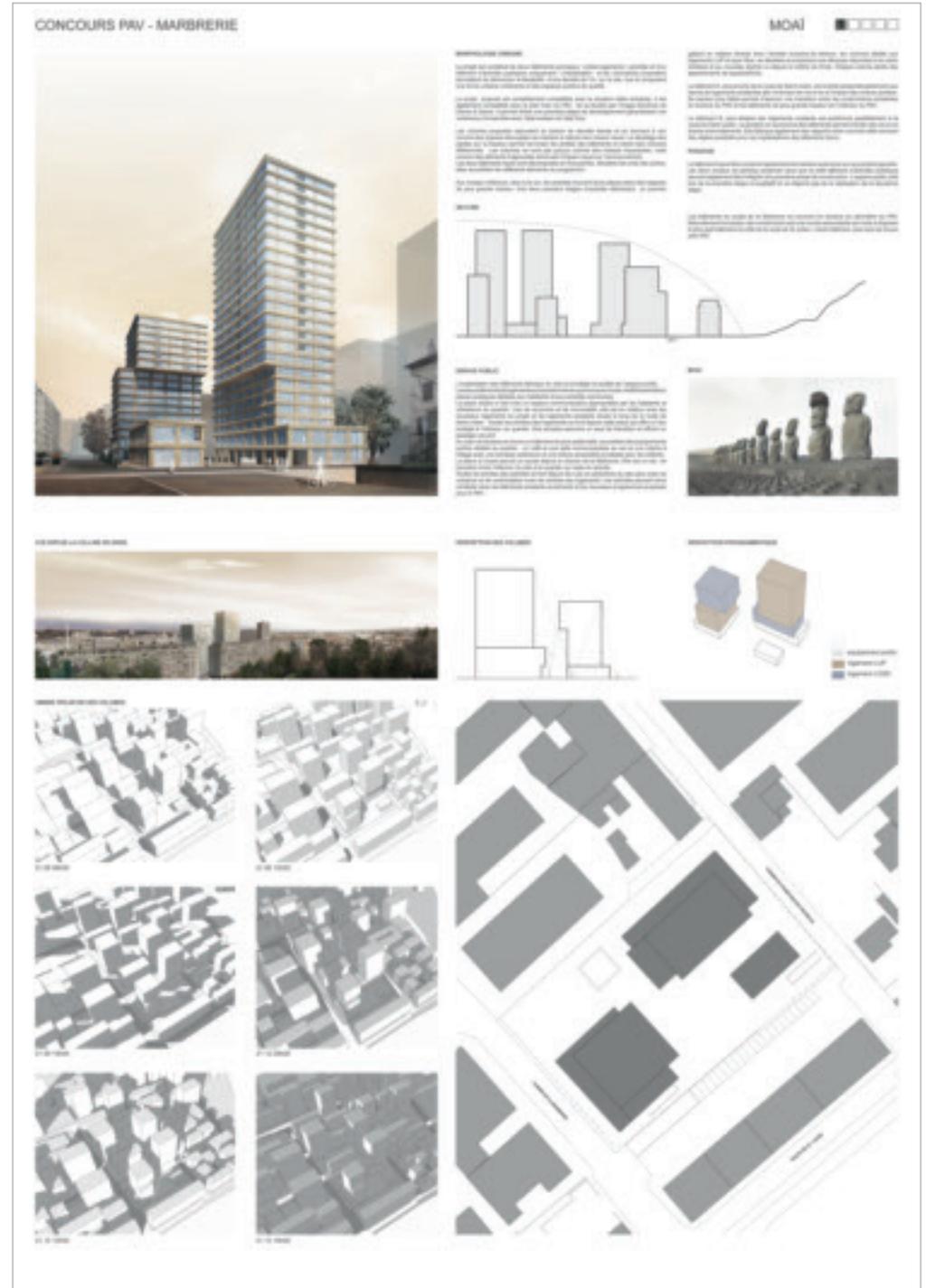
Le projet répond aux préoccupations du programme, tant sur le phasage que sur le respect de la réglementation liée à l'habitabilité, à celui des surfaces et à la prise en compte des stratégies liées au développement durable.

Le projet propose des solutions simples et économiques. Le concept architectural développé participe à conforter cette impression.

Le projet dans la maquette du secteur Gosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Gosselin selon le concept test Diener & Diener



projets non primés

projet n° 1: Bob l'éponge
Nickl & Partner Architekten AG

Lindberghstrasse 19 - 80939 München - Allemagne

auteurs du projet

Prof. Hans Nickl

Prof. Christine Nickl-Weller

collaborateurs

Julianne Popp, architecte

Nina Gjorgon, architecte

Sonja Süttmann, architecte

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



**projet n° 2: GLISSER
NARCH**

Carrer Tamarit n° 165 ATIC - 08015 Barcelona - Espagne

auteurs du projet

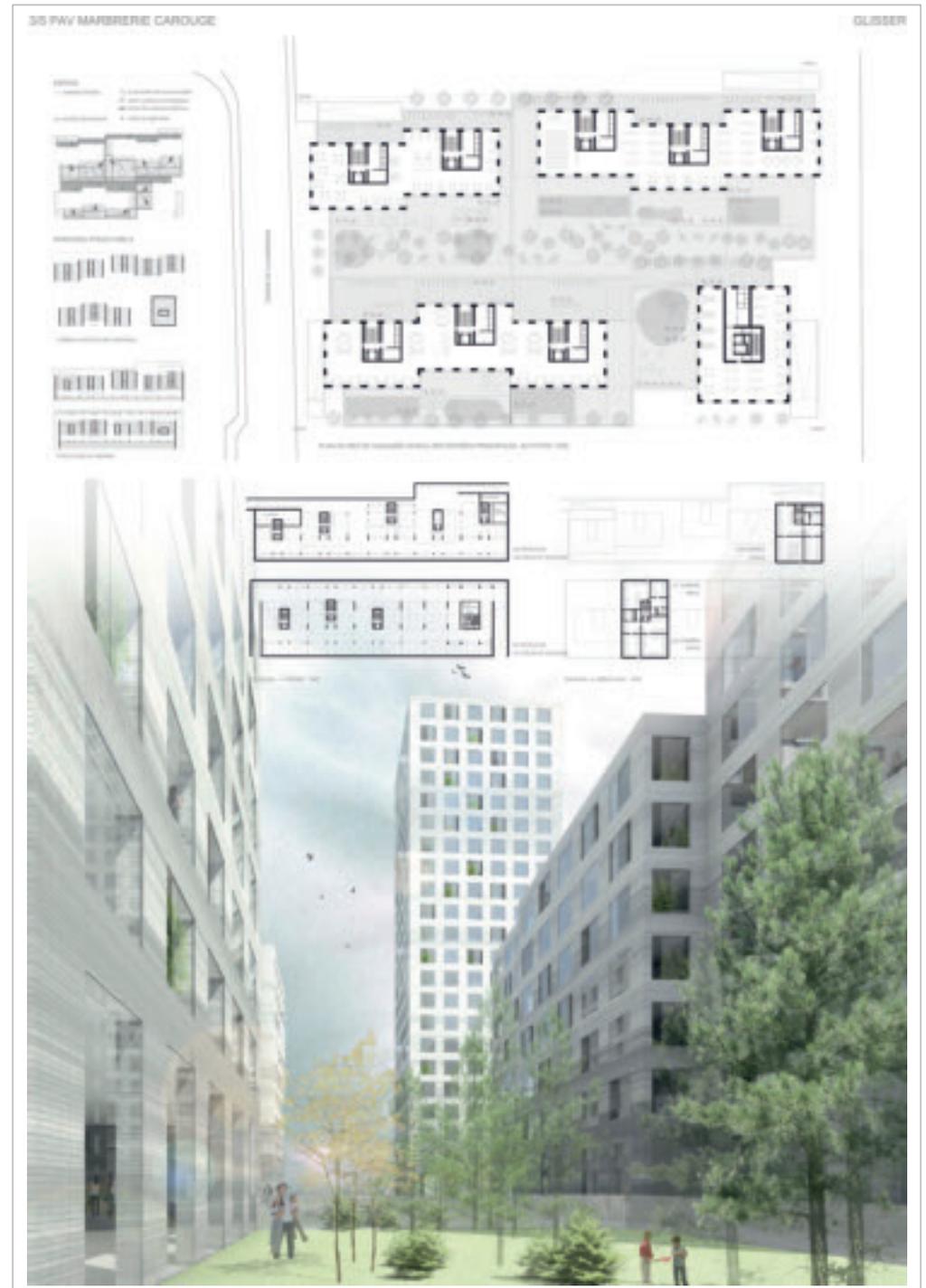
Pascuets Iglesias

Joan Ramon

Mosset Gou

Monica Garcia Fernandez

Sergi



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n°3: XB 015
OVERCODE architecture urb.

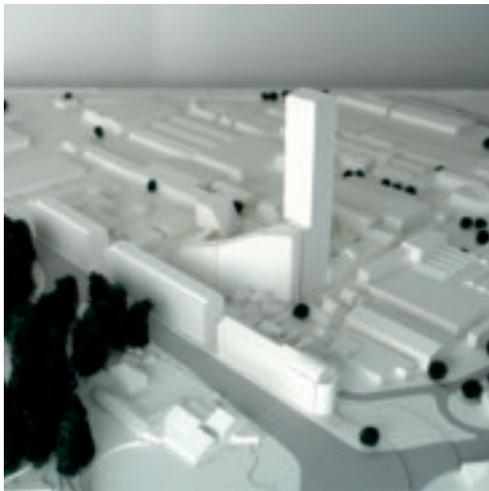
Boulevard de Reuilly 67 - 75012 Paris - France

auteurs du projet

Alejandro Elias Garcia Marta, architecte associé

Claire Garcia Barriet, architecte associé

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 4: BWV 988
NIMIS Francesco Maria

Via Flaminia, 393 - 00196 Roma - Italie

auteurs du projet

Alessandro Alocci, architecte

Francesco Bianchi, architecte

Francesco Maria Nimis, architecte, chef de groupe

collaborateurs

Maria Elena Cannata

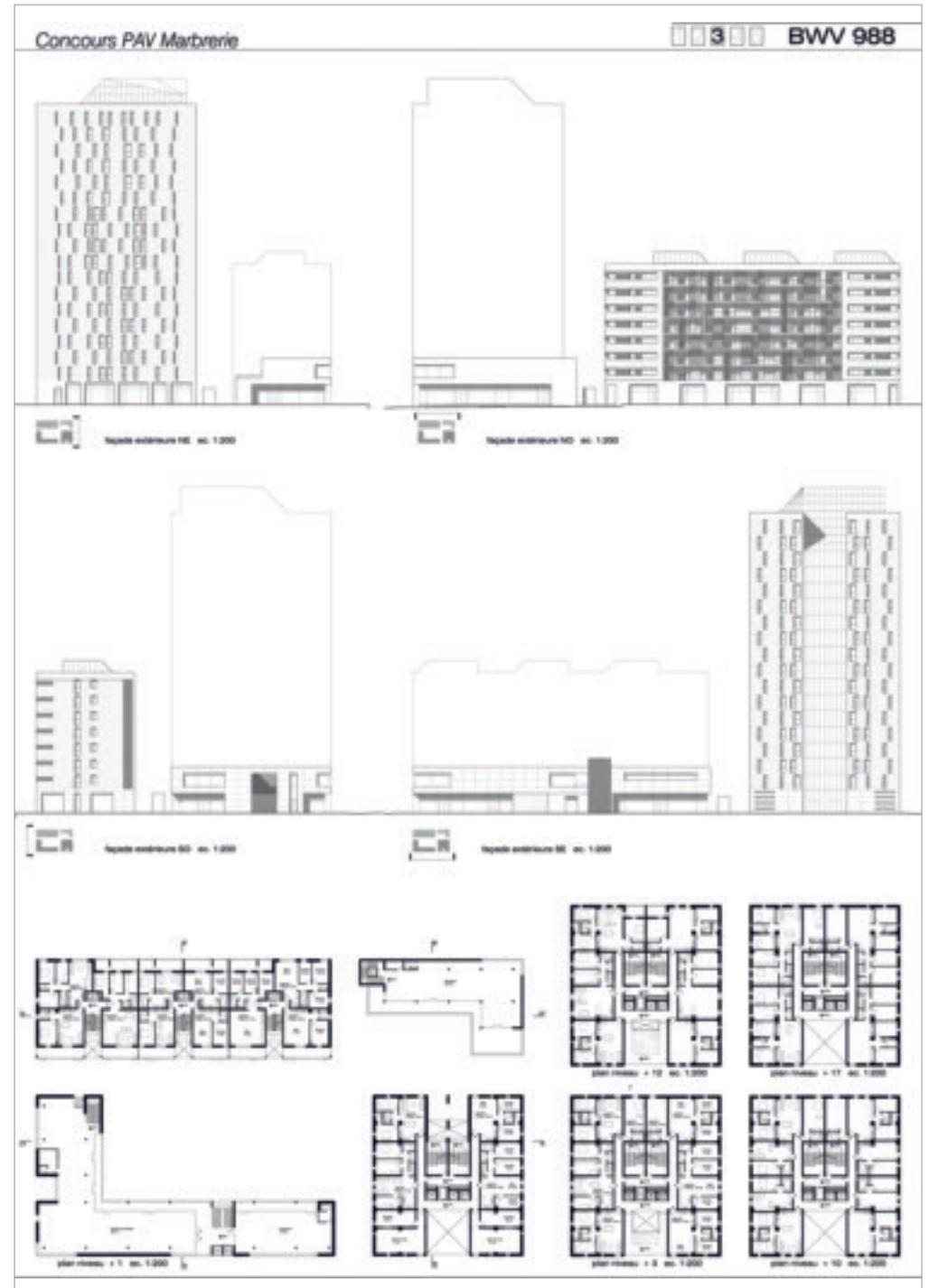
Giuliana Mosca

Moira Pasca

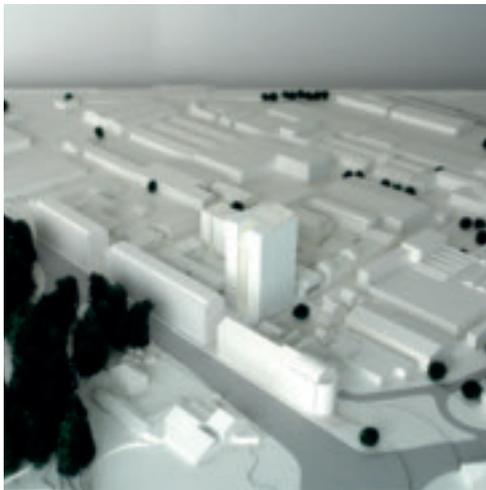
Matteo Jean Pietrobelli

Stefania Poeta

Giovanni Voto



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 5: SHIFTING TOWERS
SOMOS Arquitectos

Calle Fernando el Catolico 61 - local 18 - 28015 Madrid - Espagne

auteurs du projet

Luis Burriel Bielza

Pablo Fernandez Lewicki

José Antonio Tallon Iglesias

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 6: DAOA13
Pietrolucci Studio Associato

Via Ulpiano, 47 - 00193 Roma - Italie

auteurs du projet

Marco Pietrolucci, architecte

Paolo Pietrolucci, architecte

collaborateurs

Morano Lorenzo Pignatti, prof. architecte

Camillo Nucci, prof. architecte

Lucia Nucci, prof. architecte



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 7 : PARKOUR
KLR Architekten

Rotwandstrasse 39 - 8004 Zürich - Suisse

auteur du projet

Lukic Andrej

collaborateurs

Daniel Krucker, support

Samuel Rey, support, rendering

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 8 : 1682738025931
José GIGANTE - Arquitecto Lda

Rua D. Antonio Barroso 289 - 4050-060 Porto - Portugal

auteur du projet

Jose Gigante

collaborateurs

Carlos Azevedo, architecte

José Almeida, architecte

Luis Pedro Moas, ingénieur civil

Raul Bessa, ingénieur mécanique

Antonio RomanoAntonio, ingénieur électronique

Freitaz Vasco Peixoto, ingénieur thermique

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



Concept urbanistique

Le projet de réaménagement de la zone est basé sur les principes de réajustement urbain de base énoncés par le programme de secteur Grosselin.

Le projet se compose de deux tours de bureaux de hauteur moyenne, situées à l'extrémité sud-est de la zone, et d'un bâtiment de bureaux de hauteur moyenne, situé à l'extrémité nord-ouest de la zone.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

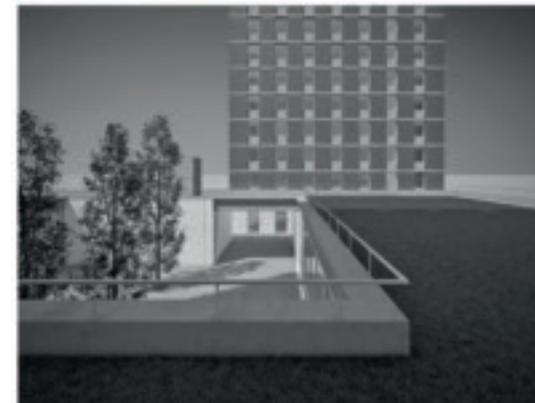
Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Concept Architectonique

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.



Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.



Concept constructif

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

Le projet est basé sur un schéma d'organisation spatiale qui vise à créer un environnement urbain de qualité, avec des espaces publics, des espaces verts et des espaces de détente.

projet n° 11: PARADIS URBAIN
Vécsey Schmidt Architekten

Klybeckstrasse 14 - 4057 Basel - Suisse

auteurs du projet

Suzanne Vecsey

Christoph Schmidt

collaborateurs

Mathias Pfister, maquettiste

Susanne Franke, stagiaire

Jane Brüttsch, stagiaire



Das Konzept umfasst die Planung der beiden Gebäudekörper, die Gestaltung der öffentlichen Räume und die Integration der bestehenden Infrastruktur. Die Gebäudekörper sind als vertikale Wohnzeilen konzipiert, die durch eine zentrale Grünanlage verbunden sind. Die Grünanlage ist als multifunktionale Freizeitanlage gestaltet, die sowohl als Aufenthaltsort als auch als Treffpunkt für die Bewohner dienen soll. Die Grünanlage ist durch eine zentrale Grünanlage verbunden, die sowohl als Aufenthaltsort als auch als Treffpunkt für die Bewohner dienen soll. Die Grünanlage ist durch eine zentrale Grünanlage verbunden, die sowohl als Aufenthaltsort als auch als Treffpunkt für die Bewohner dienen soll.



Le projet dans la maquette du secteur Grosseclin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosseclin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 12: NOUV3LL3V1LL3
2A+P/A architectes associés

Via di Monte del Gallo, 26 - 00165 Roma - Italie

auteurs du projet

Gianfranco Bombaci, 2A+P/A architectes associés

Matteo Costanzo, 2A+P/A architectes associés

Ketty Di Tardo, ma0 architectes associés

Alberto Lacovoni, ma0 architectes associés

Luca La Torre, ma0 architectes associés

Tommaso Arcangioli, architecte

collaborateurs

Consuelo Nunez Ciuffa, architecte



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 13: ULTIMARATIO
Holistic Urban Building architectes & associés

Rue Lacépède 6 - 75005 Paris - France
auteur du projet
 Jérôme Penel

PAV MARBRERIE CAROUGE

ULTIMARATIO P.5

CONTINUITÉ URBAINE

CIRCULATIONS

STRUCTURE PAYSAGÈRE

HYDROGRAPHIE

PHASAGE

Éléments urbains

Le projet est implanté dans un quartier d'habitat existant, caractérisé par une typologie bâtie traditionnelle de logements sociaux et d'habitat individuel. Le projet vise à réintégrer le tissu urbain existant tout en apportant une réponse contemporaine à des enjeux de densification, de mixité sociale et de qualité de vie.

Le projet est structuré autour d'un axe principal de circulation piétonne et cyclable, qui relie le quartier existant à la rue Lacépède. Cette structure permet de maintenir la continuité urbaine tout en créant de nouvelles opportunités de mixité sociale et de qualité de vie.

Le projet est conçu pour être construit en plusieurs phases, ce qui permet de maintenir une certaine continuité urbaine tout en apportant une réponse contemporaine à des enjeux de densification, de mixité sociale et de qualité de vie.

Architecture

Le projet est conçu pour être construit en plusieurs phases, ce qui permet de maintenir une certaine continuité urbaine tout en apportant une réponse contemporaine à des enjeux de densification, de mixité sociale et de qualité de vie.

Orientation du plan masse

Le plan masse est orienté de manière à maximiser l'exposition au sud, ce qui permet de bénéficier d'un ensoleillement optimal tout au long de l'année.

Conception de l'enveloppe

Les bâtiments sont conçus avec une enveloppe optimisée pour réduire les pertes de chaleur et maximiser l'apport de lumière naturelle.

Matériau de façade

Le projet utilise des matériaux de façade durables et écologiques, tels que la pierre naturelle et le béton ciré.

Matériau de toiture

Le projet utilise des matériaux de toiture durables et écologiques, tels que les panneaux solaires et les toitures végétalisées.

Éléments urbains

Le projet est structuré autour d'un axe principal de circulation piétonne et cyclable, qui relie le quartier existant à la rue Lacépède. Cette structure permet de maintenir la continuité urbaine tout en créant de nouvelles opportunités de mixité sociale et de qualité de vie.

Architecture

Le projet est conçu pour être construit en plusieurs phases, ce qui permet de maintenir une certaine continuité urbaine tout en apportant une réponse contemporaine à des enjeux de densification, de mixité sociale et de qualité de vie.

Matériau de façade

Le projet utilise des matériaux de façade durables et écologiques, tels que la pierre naturelle et le béton ciré.

Matériau de toiture

Le projet utilise des matériaux de toiture durables et écologiques, tels que les panneaux solaires et les toitures végétalisées.

Éléments urbains

Le projet est structuré autour d'un axe principal de circulation piétonne et cyclable, qui relie le quartier existant à la rue Lacépède. Cette structure permet de maintenir la continuité urbaine tout en créant de nouvelles opportunités de mixité sociale et de qualité de vie.

Architecture

Le projet est conçu pour être construit en plusieurs phases, ce qui permet de maintenir une certaine continuité urbaine tout en apportant une réponse contemporaine à des enjeux de densification, de mixité sociale et de qualité de vie.

Matériau de façade

Le projet utilise des matériaux de façade durables et écologiques, tels que la pierre naturelle et le béton ciré.

Matériau de toiture

Le projet utilise des matériaux de toiture durables et écologiques, tels que les panneaux solaires et les toitures végétalisées.

Le projet dans la maquette du secteur Gosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Gosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 14: EERM11AXLACM
Atelier Maxime Schmitt Architecte

Rue Oberkampf 35 - 75001 Paris - France

auteurs du projet

Maxime Schmitt

Claire Fuchs

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 16: YOURI
La Nouvelle Agence

Rue Corneille 8 - 33300 Bordeaux - France

auteurs du projet

Sylvain Latizeau

Samira Ait Mehdi

collaborateurs

Philipp Schmidt, architecte

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 17: JENGA
SM-ARCH architetti associati

Via San Sebastiano, 17 - 97100 Ragusa - Italie

auteurs du projet

Maria Flaccavento

Vania Santangelo

Serafino Sgarlata

collaborateurs

Elvira Cascione, dessinateur CAD

Emanuele Baglieri, dessinateur CAD



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 18: blackbird
PEZ ARQUITECTOS SLP

c/Campomanes 8, bajo A - 28013 Madrid - Espagne

auteurs du projet

Ignacio Barrionuevo Huelamo
 Javier De Mateo Garcia
 Cristina Hernandez Vicario
 Patricia Leal Laredo
 Jorge Ribadeneira
 Alberto Rubio Yuste
 Lucila Urda Pena
 Juan Utiel Gonzalez



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 20: HYDROGENE
MALNATI Architecture Sàrl

Chemin du Foron 16 - 1226 Thônex - Suisse

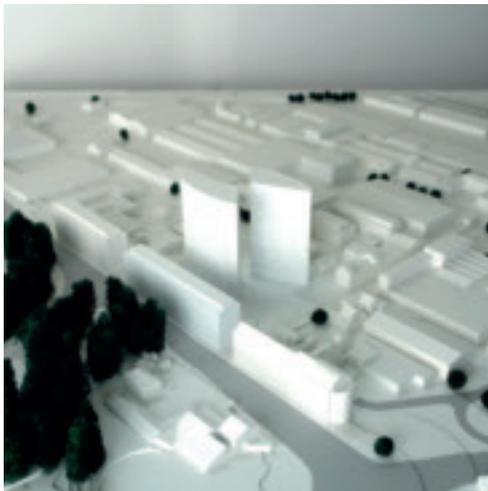
auteurs du projet

Bruno Malnati

Jacques Malnati



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 22: 202435191THUJ
VAAP Architettura

Corso S. Gottardo, 18 - 20136 Milano - Italie

auteurs du projet

Matteo Cesare Parini, architecte

Gilles Orso Berrino, architecte

Paolo Filippo Pelanda, architecte

Cesare Ventura, architecte

collaborateurs

Simona Cornegliani

Paula Beltran Carlos

Marta Parini

Stefano Floris

Marcello Scaravella

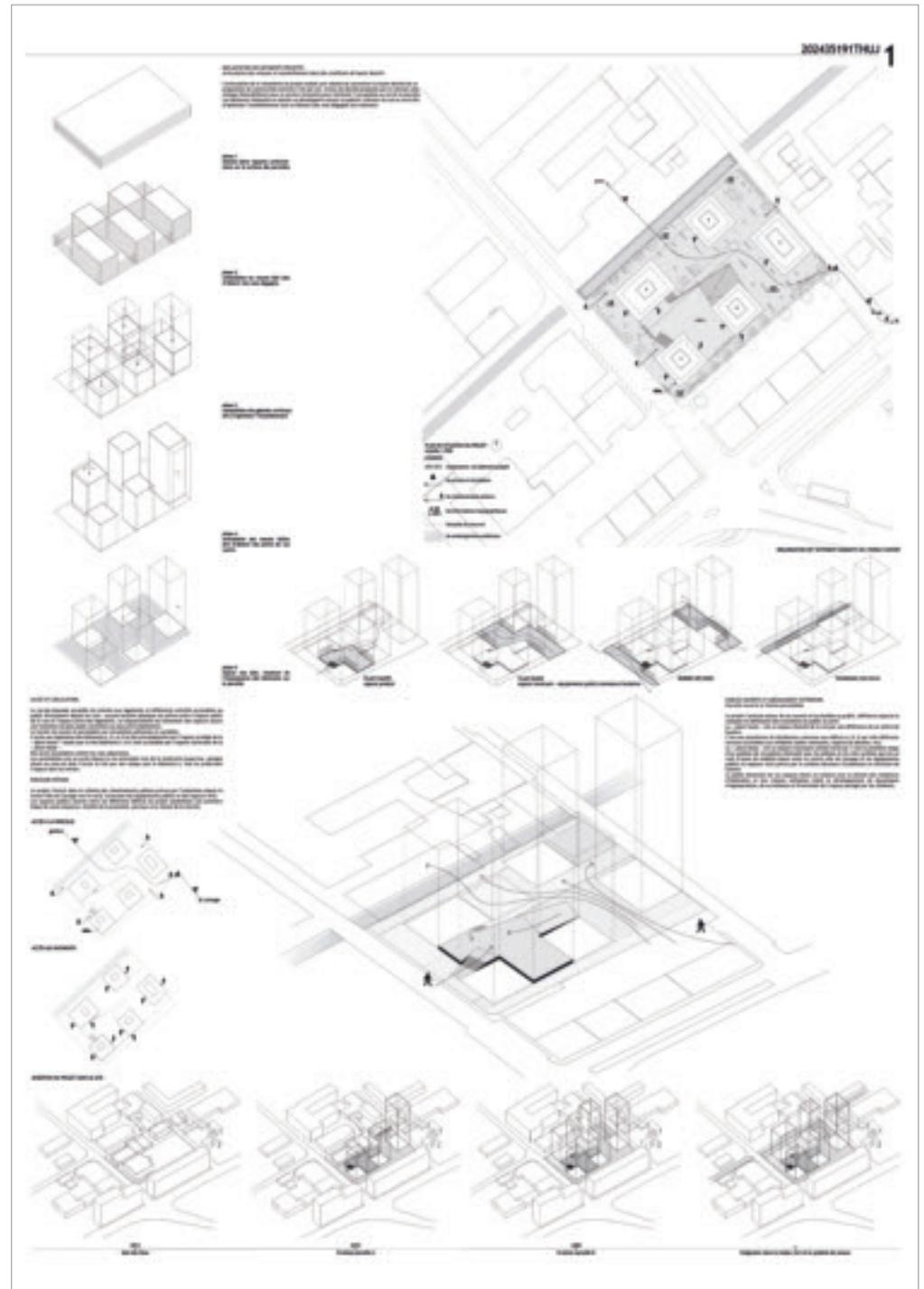
Andrea Morstabilini

Cristiano Castelluccio

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 24: FONDU ENCHAÎNE
2:pm architectures

Rue Lauzin 14 - 75010 Paris - France

auteurs du projet

Matthieu Bergeret, 2:pm architectures
Loïc Cendrier, architecte DEA HMONP
Suzie Delhay, architecte DEA HMONP
Matthieu Honorat, architecte DEA

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 25: WXCVCBN9876543
Eric LAPIERRE Experience

Rue Saint-Maur 168 - 75011 Paris - France

auteur du projet

Eric Lapierre, architecte

collaborateurs

Victor Miot, architecte chef de projet

Stéphane Ellinger, architecte concepteur

Laurent Esmilaire, architecte concepteur

Amélie Evrard, architecte, suivi administratif

Antoine Lebot, dessinateur, maquettiste

Pierre Levy, dessinateur, maquettiste

PAV MARBRERIE CAROUGE
Grosselin - Plan directeur de Diener & Diener

WXCVCBN9876543
5/5



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n°26: Le bleu du ciel
Enrico PRATI & Lorenzo LOTTI architectes

Rue du Môle 38bis - 1201 Genève - Suisse

auteurs du projet

Enrico Prati, architecte SIA FAS

Lorenzo Lotti, architecte SIA FAS

collaborateurs

Ana Baudic architecte

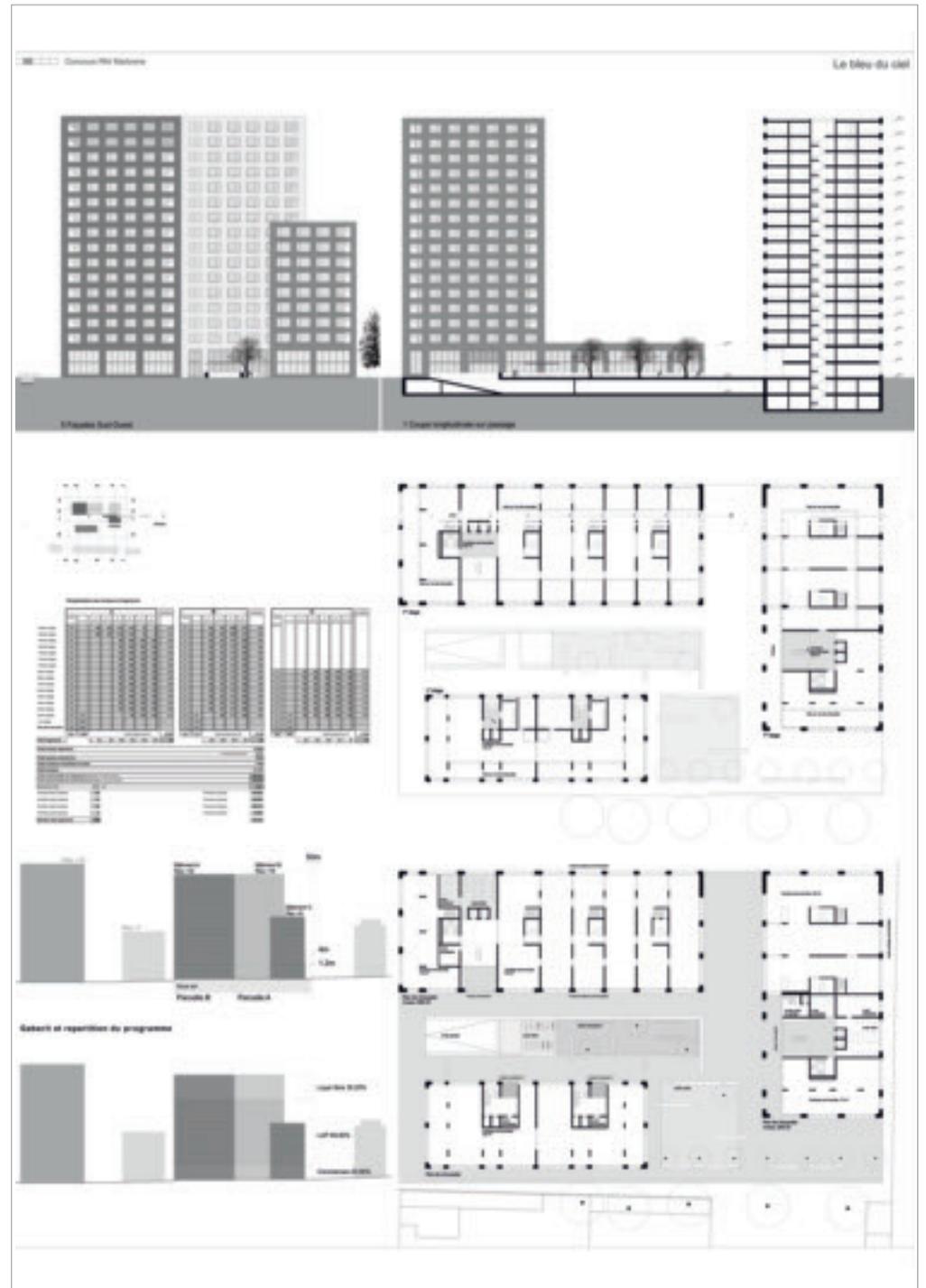
Ivan Roschi architecte

Ali Hosseini, architecte

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n°27: ANNA PAVLOVA
BUNQ architectes

Grand-rue 74 - 1180 Rolle - Suisse

auteurs du projet

Cyril Lecoultre

Julien Grisel

Laurent Gaille

Philippe Gloor

collaborateurs

Maxence Derlet, architecte

Delphine Ding, architecte

Valentin Volery, architecte stagiaire

Roland Freymond, architecte stagiaire

Christophe Aebi, architecte stagiaire

Cecilia Juliano, architecte stagiaire



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 28: ERODITION
TURCHETTI D'ARAGON ARCHITECTES/IONS+

Boulevard de Belleville 100 - 75020 Paris - France
auteur du projet
 Turchetti d'Aragon architectes/IONS +

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



CONCOURS PAV MARBRERIE **5- ERODITION**

The block contains several architectural diagrams and a perspective rendering. At the top, four site plan diagrams show the building's footprint and its relationship to the surrounding urban grid. Below these are three 3D block diagrams: the first shows a simple rectangular block; the second shows a more complex, stepped block with arrows indicating wind direction; the third shows a block with a central courtyard and a sun icon. A perspective rendering on the right shows a tall, modern building with a facade of colorful, rectangular panels in shades of orange, yellow, and white, set in an urban context with other buildings and people walking on the street. At the bottom, there is a photograph of a rocky coastline with a circular stone structure, and another perspective rendering of the building's corner.

projet n° 29: cortilo
AR-TER, atelier d'architecture territoire

Boulevard des Promenades 8 - 1227 Carouge - Suisse

auteurs du projet

Marcellin Barthassat, architecte SIA FAS

Jacques Menoud, architecte EAUG

Laurent de Wurstemberger, architecte AAM SIA

collaborateurs

David Andrey, architecte EPFL

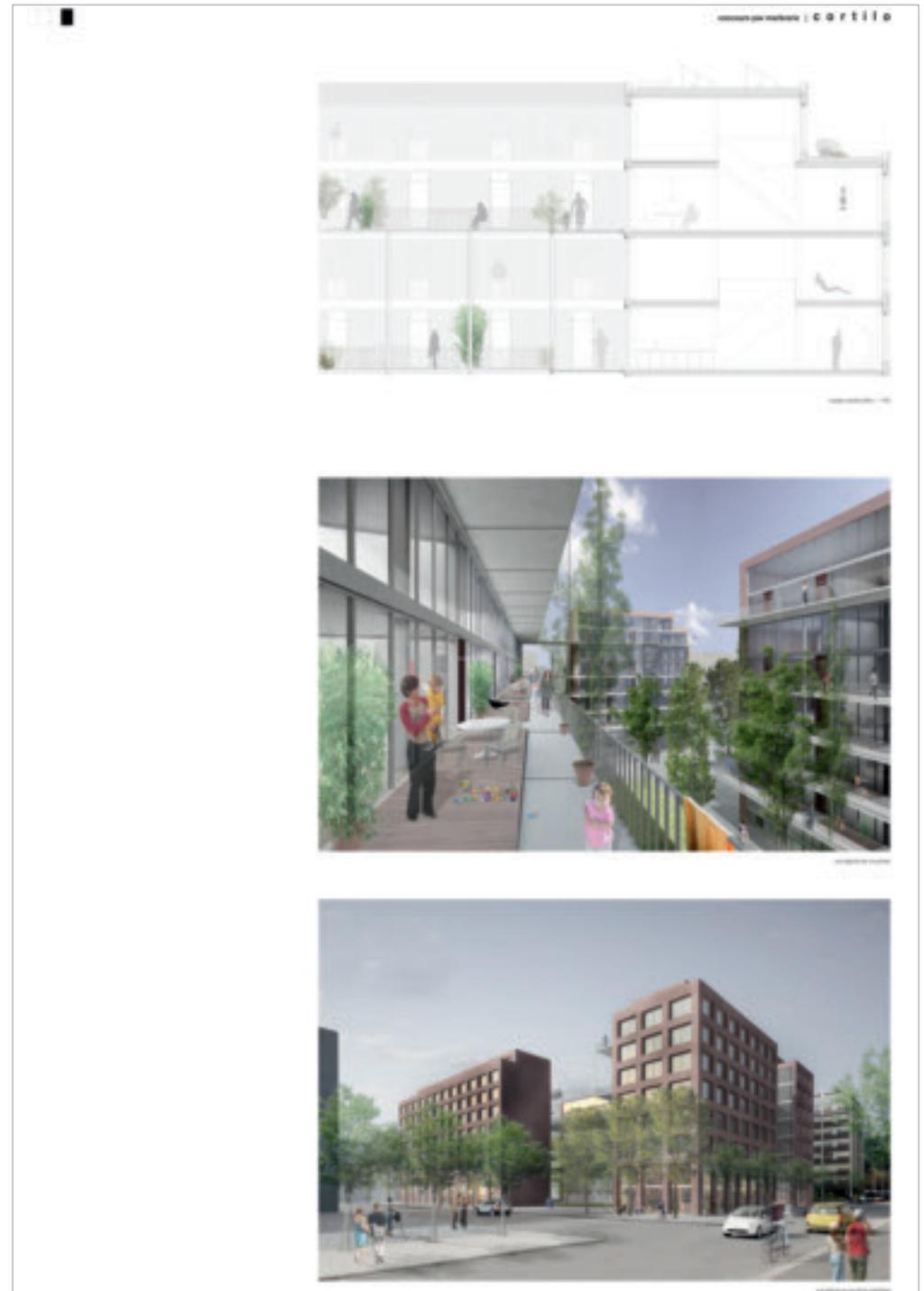
Christian Schuetz, architecte EPFL

Karine Bossy, architecte DPLG

Le projet dans la maquette du secteur Grosseclin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosseclin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 30: 220862
MADE IN

Rue du Clos 12 - CP 6179 - 1211 Genève 6 - Suisse

auteurs du projet

François Charbonnet, architecte EPFZ/SIA

Patrick Heiz, architecte EPFZ/SIA

collaborateurs

Yuu César Barreyre, architecte AAM

Nicolaz Meyer, architecte AAM

Laurent Stalder, architecte, Prof. EPFZ

Mélissa Vrolixs, architecte stagiaire

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



**projet n° 31 : LR32RA35
COMBAS**

Rue Beyle Stendhal 5 - 38000 Grenoble - France

auteur du projet

Sophie Delage

collaborateurs

Mathieu Grenier, associé

GianCarlo Ranalli, associé

Pierre le Quer, associé

Yannick B, associé



Morphologie

Dépasser le cadre de l'actuel bâtiment, un réaménagement du quartier de Carouge qui se déplace vers l'ouest nécessite une approche globale et transversale. L'objectif est de créer un espace public de qualité, de favoriser la mixité sociale et de créer un cadre de vie agréable.

Le projet se situe dans un quartier en pleine mutation. L'objectif est de créer un espace public de qualité, de favoriser la mixité sociale et de créer un cadre de vie agréable. Le projet se situe dans un quartier en pleine mutation. L'objectif est de créer un espace public de qualité, de favoriser la mixité sociale et de créer un cadre de vie agréable.

Programmation et animation urbaine

Tous les usages qui concernent les habitants doivent être pris en compte. Il s'agit de créer un espace public de qualité, de favoriser la mixité sociale et de créer un cadre de vie agréable. Le projet se situe dans un quartier en pleine mutation. L'objectif est de créer un espace public de qualité, de favoriser la mixité sociale et de créer un cadre de vie agréable.

Le projet se situe dans un quartier en pleine mutation. L'objectif est de créer un espace public de qualité, de favoriser la mixité sociale et de créer un cadre de vie agréable. Le projet se situe dans un quartier en pleine mutation. L'objectif est de créer un espace public de qualité, de favoriser la mixité sociale et de créer un cadre de vie agréable.

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 32: Galeriebaine
Elias Boulé architecte

Rue du Clos 12 - CP 6179 - 1211 Genève 6 - Suisse

auteurs du projet

Elias Boule

Giulio Conti

Bernardo Claus

collaborateurs

David Genet, chef de projet, HRS Real Estate SA

Thomas Alban, graphiste, GVA

Eric Säuberli, CDS ingénieurs SA

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



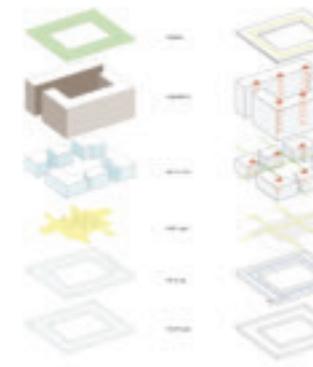
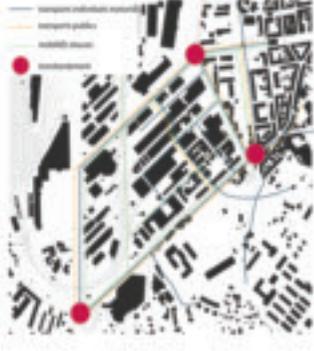


Analyse du contexte urbain et demande
 Le projet se situe dans un quartier résidentiel existant. Il est situé sur le terrain de la zone industrielle et à la limite de la zone urbaine existante. L'objectif est de créer un quartier résidentiel moderne et durable, en intégrant les besoins de la population locale et les exigences de la réglementation urbaine. Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, avec une première phase de construction de 100 logements et une seconde phase de construction de 100 logements. Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, avec une première phase de construction de 100 logements et une seconde phase de construction de 100 logements.

Gal eri urbaine

P l a n c h e c o n c e p t e



Concept
 Le projet se situe dans un quartier résidentiel existant. Il est situé sur le terrain de la zone industrielle et à la limite de la zone urbaine existante. L'objectif est de créer un quartier résidentiel moderne et durable, en intégrant les besoins de la population locale et les exigences de la réglementation urbaine. Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, avec une première phase de construction de 100 logements et une seconde phase de construction de 100 logements.

Développement durable
 Le projet se situe dans un quartier résidentiel existant. Il est situé sur le terrain de la zone industrielle et à la limite de la zone urbaine existante. L'objectif est de créer un quartier résidentiel moderne et durable, en intégrant les besoins de la population locale et les exigences de la réglementation urbaine. Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, avec une première phase de construction de 100 logements et une seconde phase de construction de 100 logements.

Le projet
 Le projet se situe dans un quartier résidentiel existant. Il est situé sur le terrain de la zone industrielle et à la limite de la zone urbaine existante. L'objectif est de créer un quartier résidentiel moderne et durable, en intégrant les besoins de la population locale et les exigences de la réglementation urbaine. Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, avec une première phase de construction de 100 logements et une seconde phase de construction de 100 logements.

Les programmes de logements
 Le projet se situe dans un quartier résidentiel existant. Il est situé sur le terrain de la zone industrielle et à la limite de la zone urbaine existante. L'objectif est de créer un quartier résidentiel moderne et durable, en intégrant les besoins de la population locale et les exigences de la réglementation urbaine. Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, avec une première phase de construction de 100 logements et une seconde phase de construction de 100 logements.

**projet n° 34: INTER FACE
ITTEN + BRECHBUHL SA**

Avenue d'Ouchy 4 - 1006 Lausanne - Suisse

auteur du projet

Hartmut Hank

collaborateurs

Thomas Hottner, architecte

Pius Kästli, architecte

Pierre-Marie Regnier, architecte

Gabriel Scerri, architecte

Juliette Lenoir, architecte stagiaire

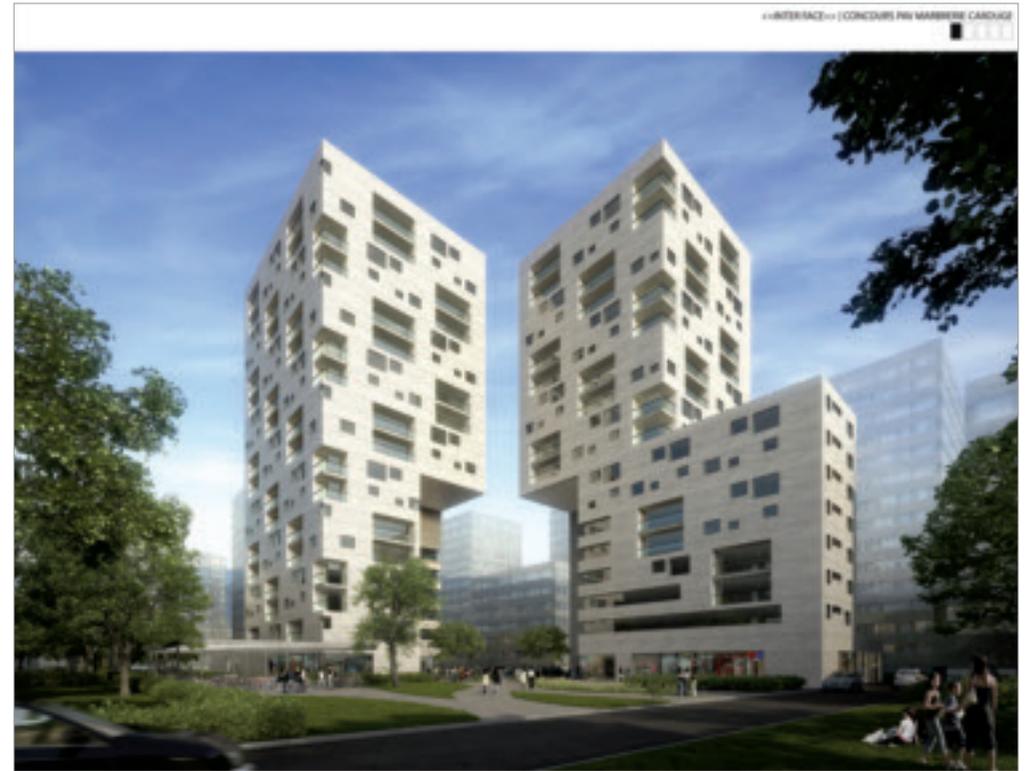
concept structure

Stéphane Menerat, ingénieur civil, Daniel Willi SA

Pierre bays, ingénieur civil, Daniel Willi SA

concept énergétique

Philippe Orhant , Tecnoservice Engineering SA



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



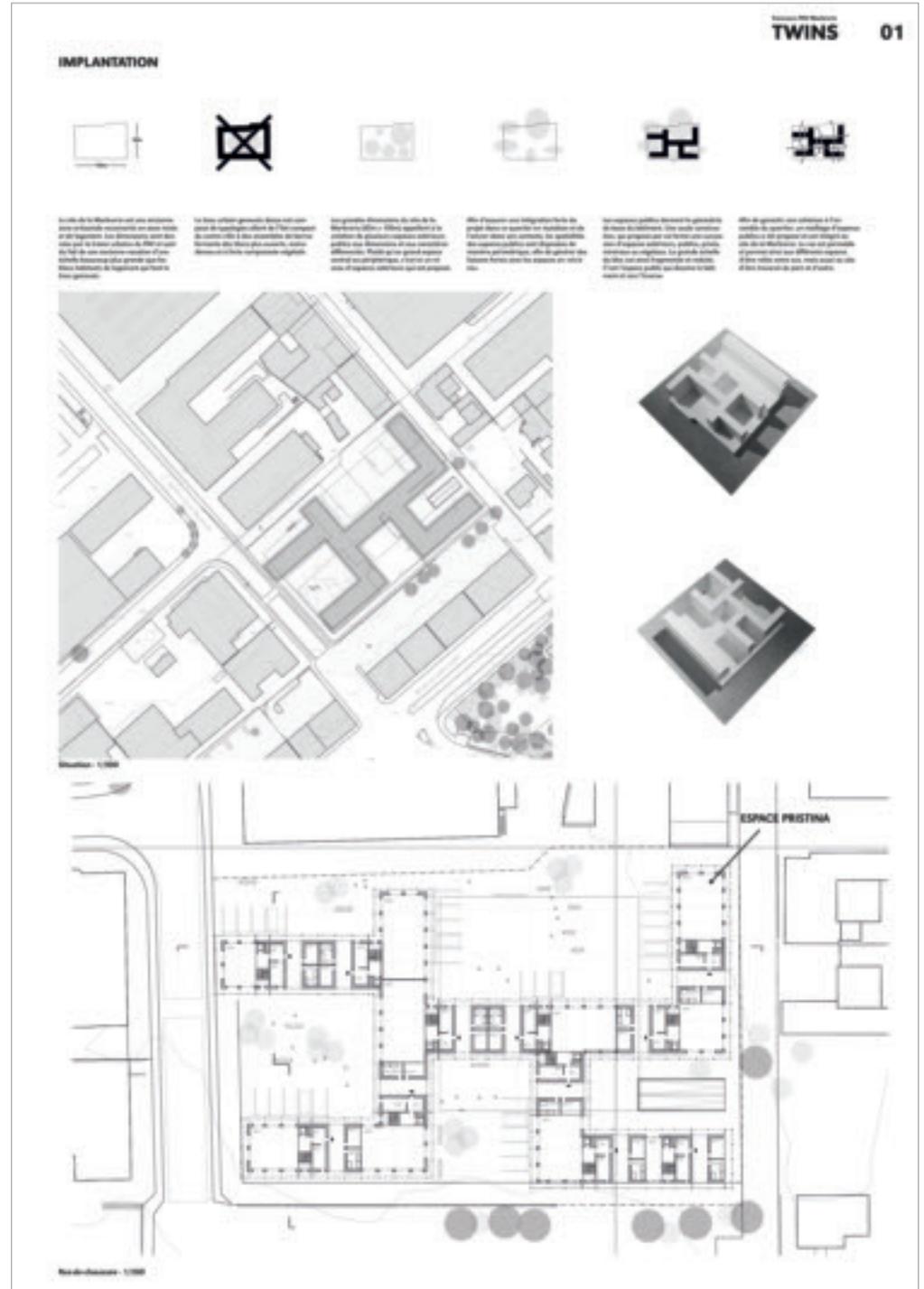
projet n° 35: TWINS
KUNIK DE MORSIER architectes

Place de la Cathédrale 5 - 1005 Lausanne - Suisse
auteurs du projet
 Valentin Kunik
 Guillaume De Morsier
collaborateurs
 Nicolas Delaroche, photographe
 Tamara Henry, architecte

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



**projet n° 36: aruki
TECKHNE & Atelier b29**

Rue Jean-Violette 17 - 1205 Genève - Suisse

auteurs du projet

Jean-Daniel Beuchat

Thomas Bregman

collaborateurs

Pierre-Yves Boegle, architecte

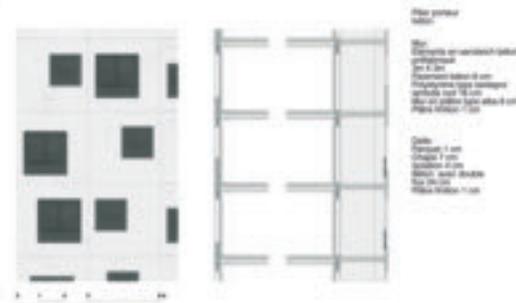
Dan Troyon, architecte

Mario Lemos, stagiaire designer

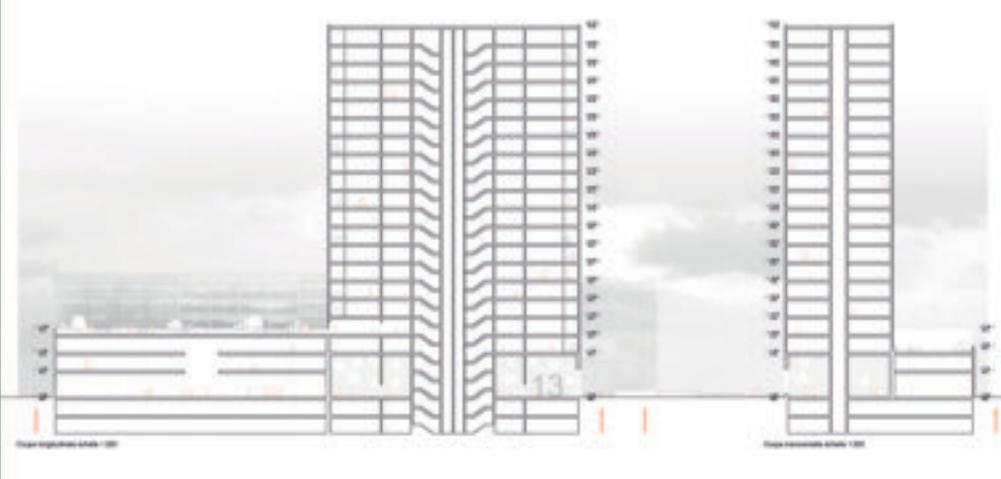
Nicolas Hanssens, stagiaire



Photo: Olivier Perregé



Plan général - 1:500



Plan longitudinal - 1:500

Plan transversal - 1:500

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 37: ENCORE
Aeby Perneger & associés SA

Rue de Veyrier 19 - 1227 Carouge - Suisse

auteurs du projet

Jan Perneger

Patrick Aeby

collaborateurs

Frédéric Louis

Emanuele Pibiri

Francesca Scattoni

Guillaume Vaneste

Samir Zid

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 38: IRISATION
EMA-Eric Maria Architectes/Zanini Architecture

Rue de la Navigation 21bis - 1201 Genève - Suisse

auteurs du projet

EMA-Eric Maria Architectes, mandataire

ZANINI Architecture, associé

collaborateurs

Nikola Radovanovic, architecte EPFL chef de projet

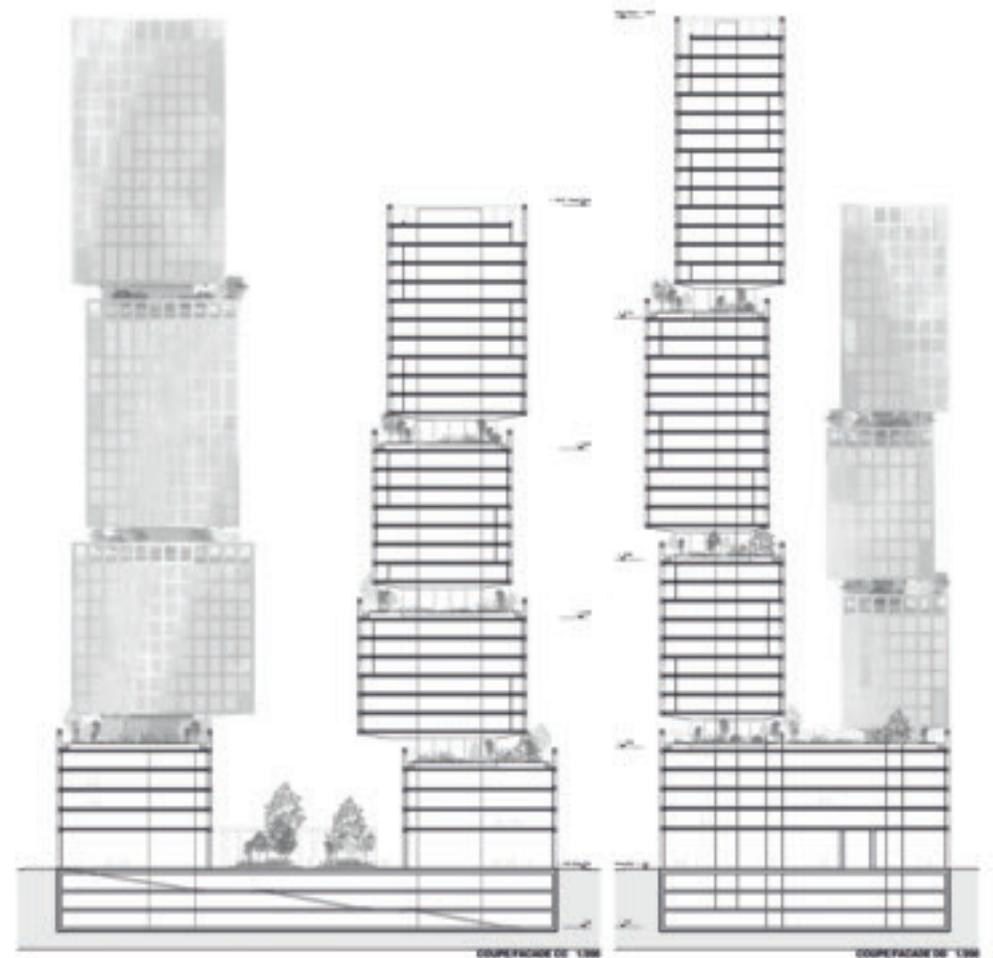
Henrique Dos Santos, architecte

Daniela Fortuna, paysagiste

Emanuele Boccardo, architecte EPFL

Michale Svantner, architecte stagiaire

Koosje Hoorntje, architecte stagiaire



Le projet dans la maquette du secteur Grosseclin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosseclin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 39: 2 Temps 3 Mesures
FREY architectes FAS SIA

Rue de Savoie 5 - 1207 Genève - Suisse

auteur du projet

FREY architectes FAS SIA

collaborateurs

François Frey

Valentine Chamay Frey

Mariliana Tapasco-Mera

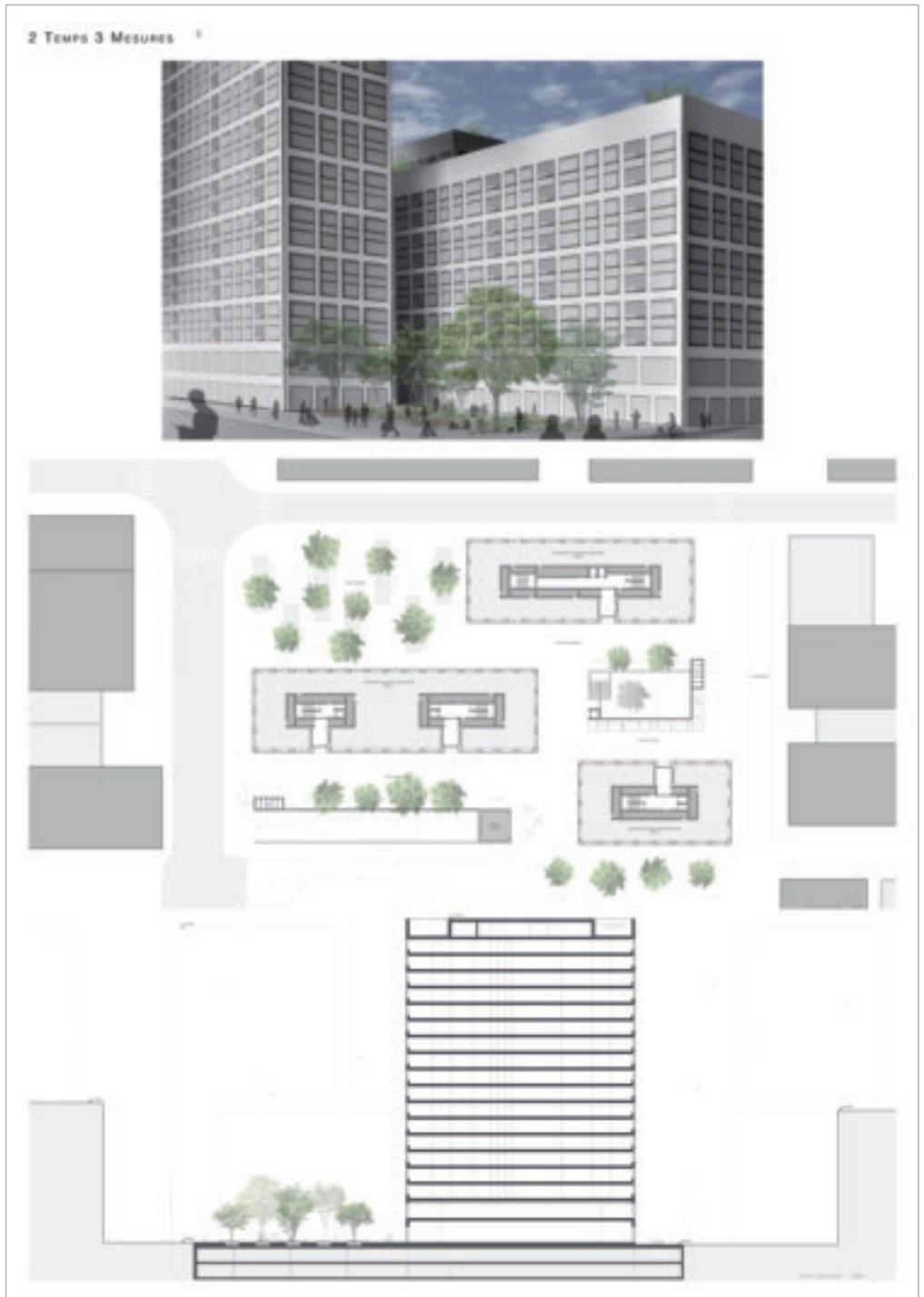
Dario Zimmermann

Damien Carugati

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 43: play time
M+AN Architectes

Avenue Calas 5 - 1206 Genève - Suisse

auteur du projet

Philippe Meyer

collaborateurs

Juan Hernandez, architecte ETSAM

Joao Medeiros, architecte UL

Julia Voormann, architecte TU

Liliane Rössler, architecte AM

Teresa Da Fonseca, architecte FAUP

Laurent Carrera, architecte HES

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 45: TWIST
ENVAR Sàrl

Route de l'Etraz 20A - 1260 Nyon - Suisse

auteurs du projet

David Prudente

Laurent Bertschi

collaborateurs

Aliénor Zaffalon, architecte stagiaire

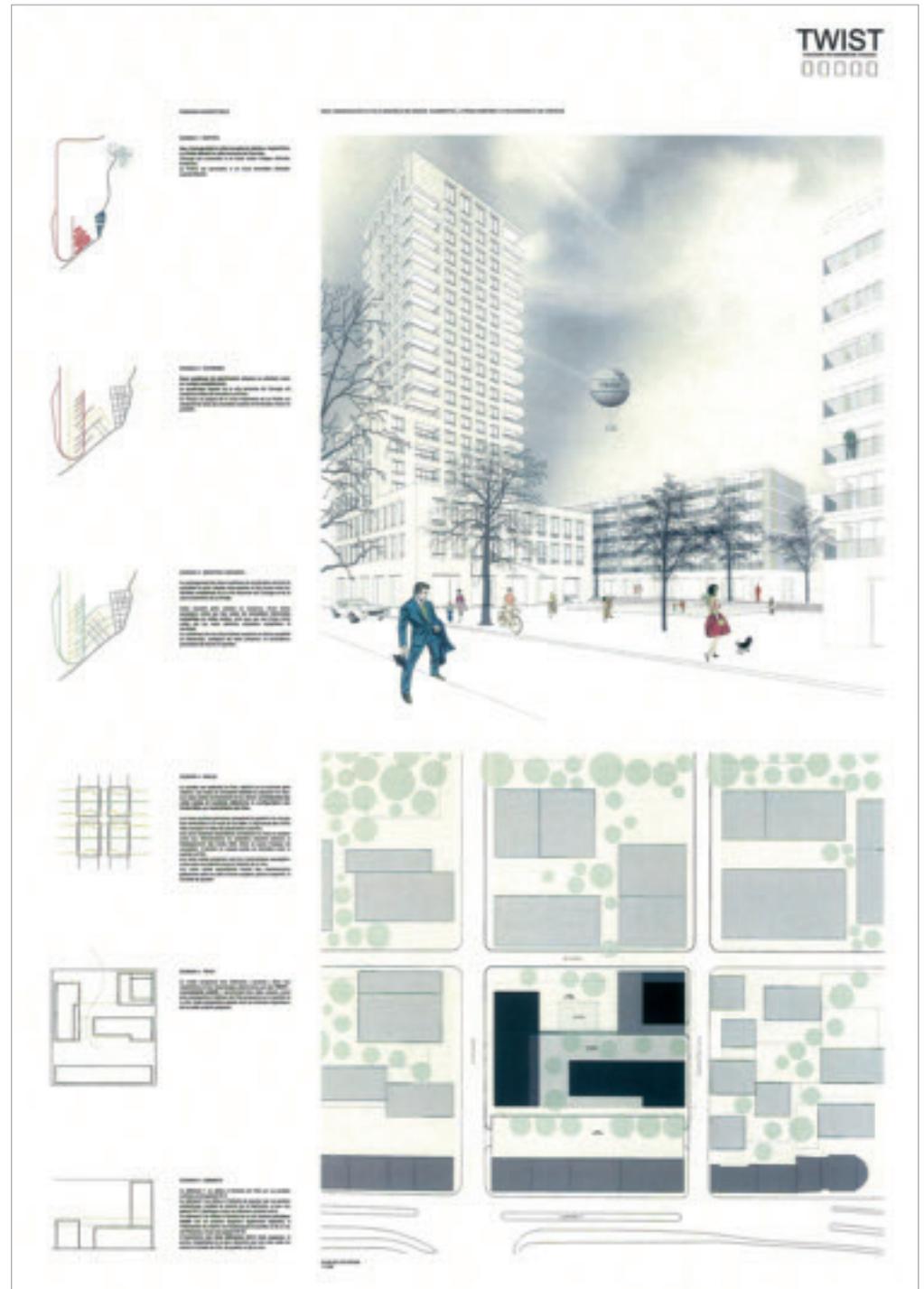
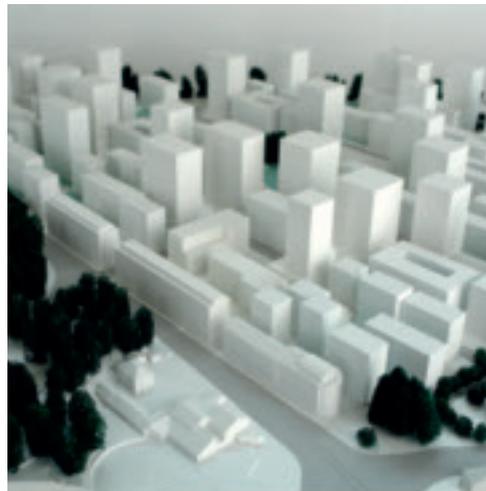
Valentin Baertschi, architecte stagiaire

Nicolas Chollet, dessinateur

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 46: PRELUDE
FIL ROUGE ARCHITECTURE/DGA AU Sàrl

Rue de Lyon 114c - 1203 Genève - Suisse

auteurs du projet

Mehdi Aouabed, architecte

Alberto Figuccio, architecte

Darius Golchan, architecture et urbanisme

collaborateurs

Leila Clivaz

Liliana Cardoso

Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 47: Collected stories
Jean-Paul JACCAUD architectes

Avenue Sainte-Clotilde 11 - 1205 Genève - Suisse

auteur du projet

Jean-Paul Jaccaud

collaborateurs

Jonas Altorfer

Marco Ferrari

Diane Gämperle

Stephan Gratzner



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 48: CLUB SANDWICH
COGAR sàrl

Chemin de l'Épingle 4 - 1217 Meyrin - Suisse

auteurs du projet

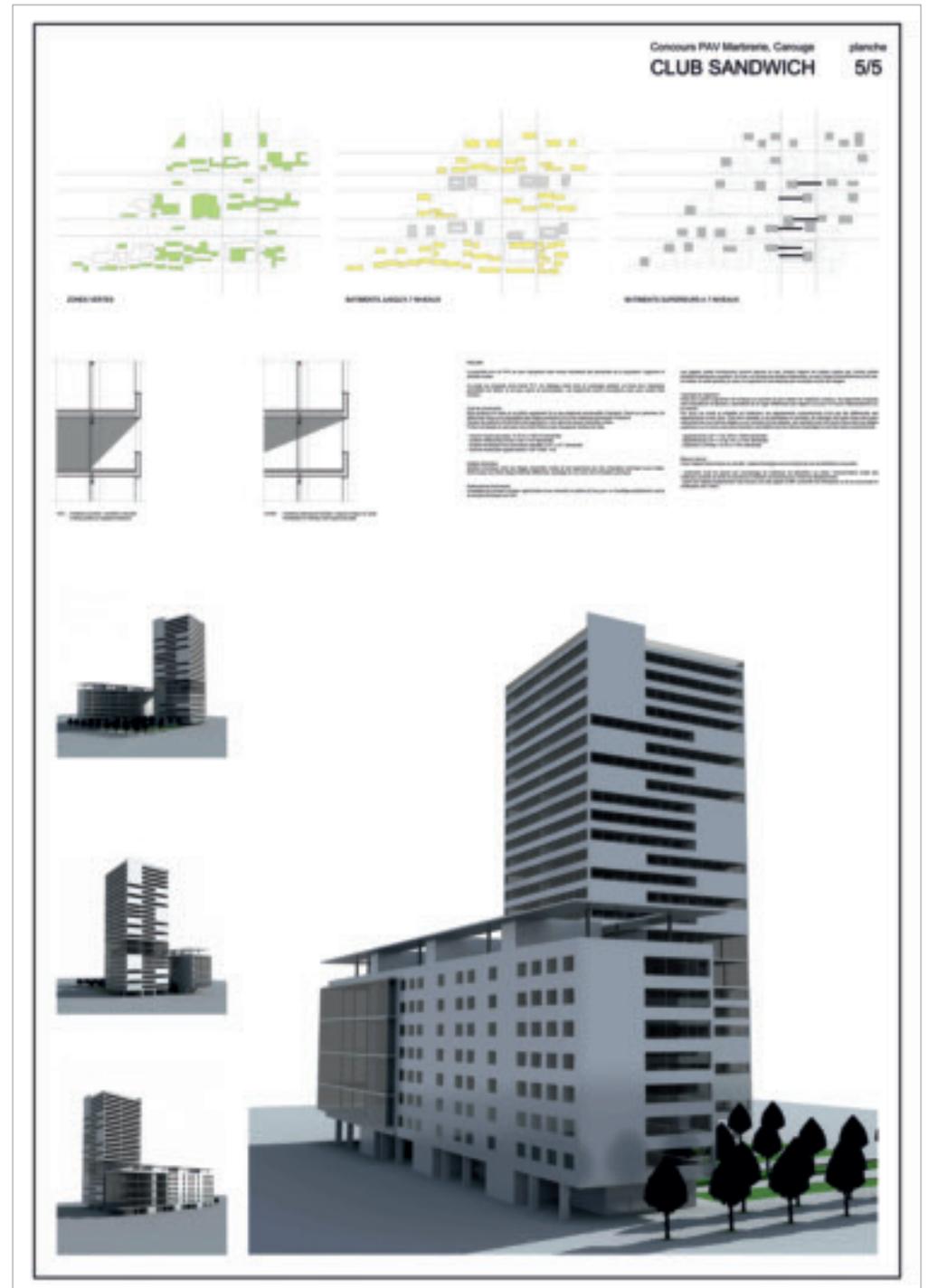
Marco Christov, architecte responsable

Ana Micaelo, architecte

Manuel Limeres, technicien ES

Patricia Pancadas, architecte d'intérieur

Maurane Jullien, architecte d'intérieur



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel

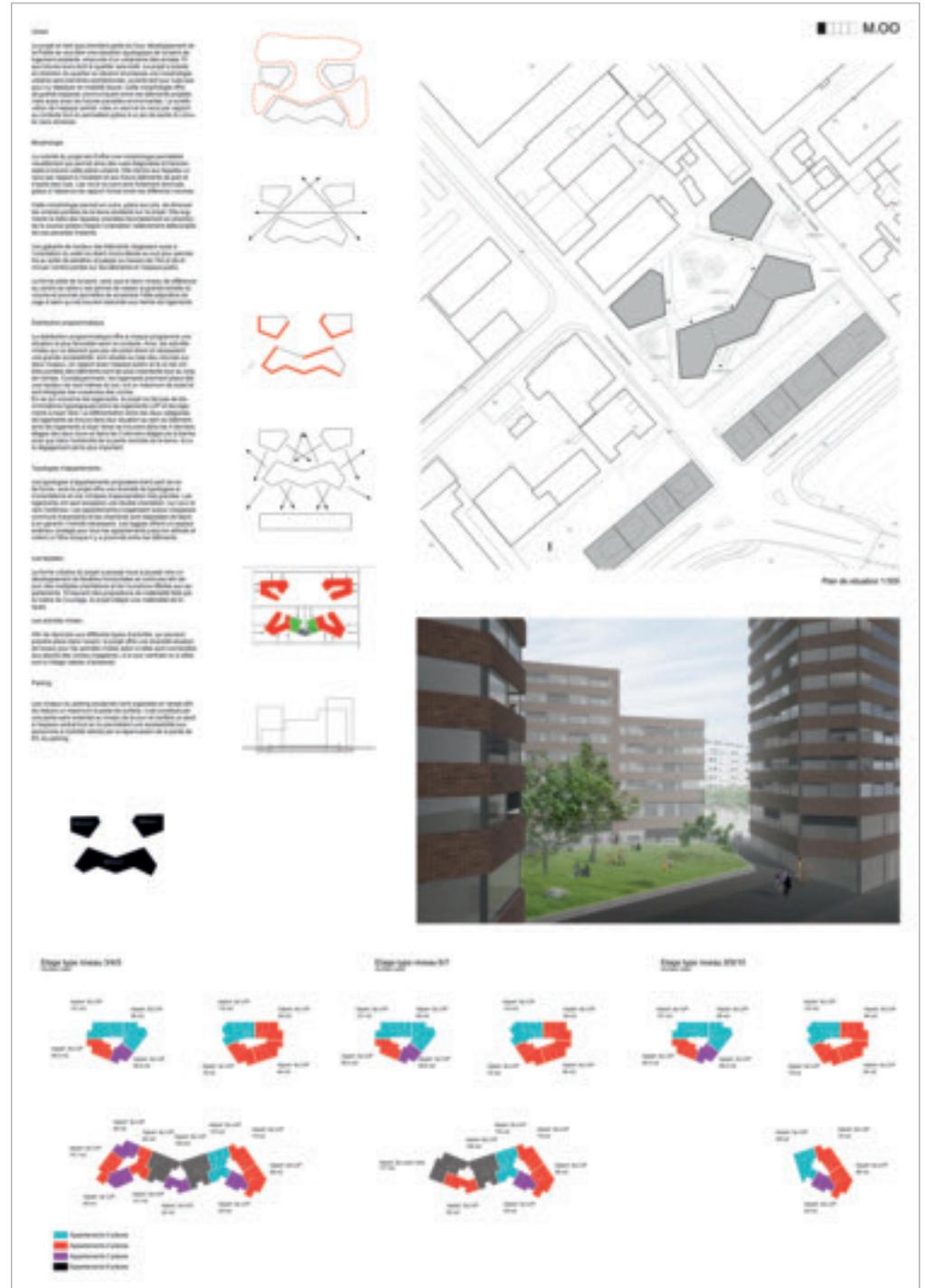


Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



projet n° 49: M.OO
NOBD Architectes

Rue de Contamines 26 - 1206 Genève - Suisse
auteurs du projet
 Leonhard Kanapin
 Svend Reymond
 Medhi Rouissi



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin actuel



Le projet dans la maquette du secteur Grosselin selon le concept test Diener & Diener



éditeur
République et canton de Genève
Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

graphisme
Cédric Siegenthaler

impression et reliure
ATAR Roto Presse SA, Genève

tirage
600 exemplaires

